

IDENTIFICATION

Dossier # :1170081003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approbation des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie installera des pianos sur le domaine public à partir du mois de mai 2017, afin que les passants et les résidents puissent y jouer à leur guise pour animer les lieux de façon ludique et rassembleuse. Ce genre d'événement existe ailleurs dans le monde ainsi qu'au Canada. Cette initiative dessert parfaitement la démocratisation de l'art.

Aussi, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement sur le domaine public et déroger à la réglementation municipale. Pour ces événements, nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin qu'il autorise l'occupation du domaine public pour une période déterminée et également permettre la dérogation aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c.O-0.1;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 260117 (2 mai 2016) Approbation des protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires « Sociétés de développement commercial (SDC) », « Promenade Masson », «

Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi que « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » en été 2016 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1163581001)

CA15 260193 (6 juillet 2015) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1156955001)

CA15 260101 (4 mai 2015) Approbation de protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1156600005)

CA14 260174 (2 juin 2014) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1143581001)

CA13 260187 (2 juillet 2013) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1133581007)

DESCRIPTION

Les endroits sélectionnés pour la réalisation de ce projet sont situés sur la Promenade Masson (un piano), sur la Place Shamrock dans le quartier de La Petite-Italie (un piano), sur la Plaza Saint-Hubert (un piano) et sur la rue Beaubien Est (un piano). Ce sont les sociétés de développement commercial (SDC) des secteurs sélectionnés qui ont accepté le mandat de se procurer un, ou des pianos usagés, d'en faire l'entretien et la sécurisation et d'en disposer adéquatement à la fin du projet.

JUSTIFICATION

Le but du projet est d'encourager les gens à se rencontrer et à se parler, de faire connaître des musiciens, d'animer le domaine public et de dynamiser les artères commerciales. De plus, ces occasions se veulent rassembleuses et permettront aux résidents de développer un sentiment d'appartenance au quartier. En somme, un piano de rue est un catalyseur pour provoquer une interaction entre les personnes.

D'ailleurs, la présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, dont celle pour le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, qui permettra la présentation de divers spectacles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières permettront à chacune des SDC et à l'association de : défrayer les coûts reliés à l'ensemble de l'activité Pianos publics de Montréal, incluant la mise en place du projet (achat ou acceptation d'un don de piano); procéder à son entreposage, à sa livraison et à sa récupération sur le lieu préalablement convenu avec l'Arrondissement; entretenir, accorder et vérifier le bon état du piano; surveiller et sécuriser celui-ci; le faire décorer; communiquer l'information aux citoyens sur la promotion des activités et occasions spéciales (activités de lancement et de clôture du projet); faire le bilan final et disposer du piano d'une façon adéquate à la toute fin du projet.

D'autre part, les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

Provenance des fonds	Organisme	Montant accordé	Numéro d'engagement
Budget de fonctionnement 2017 Direction CSLDS	SDC Promenade Masson	3 000 \$	RPP0081003
Budget de fonctionnement 2017 Direction CSLDS	SDC Plaza Saint-Hubert	3 000 \$	RPP0081003
Budget de fonctionnement 2017 Direction CSLDS	SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal	3 000 \$	RPP0081003
Budget de fonctionnement 2017 Direction CSLDS	Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est	3 000 \$	RPP0081003

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le développement des quartiers culturels et en lien avec l'appui de l'Arrondissement à l'Agenda 21 de la culture du Québec décrétant la culture quatrième pilier du développement durable.

Aussi, les promoteurs des événements doivent faire preuve d'écoresponsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un apport financier aux sociétés de développement commercial et aux partenaires impliqués dans ce projet, celui-ci ne pourrait avoir lieu.

La mise en place du projet sera soumise pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des plans d'installations et l'approbation des mesures de sécurité. Chaque lieu sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sociétés de développement commercial verront à faire la promotion des activités des Pianos publics de Montréal par leurs propres réseaux de communication. La participation financière de l'Arrondissement à ce projet sera mentionnée dans leurs parutions conformément aux exigences de l'Arrondissement. Un communiqué du projet sera aussi diffusé par l'Arrondissement, par le biais de son site Internet et dans les médias sociaux. Une page Facebook fera également la promotion du projet pour tous les arrondissements participants.

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet : de mai à octobre 2017.

Rapatriement des pianos, projet d'animation, mise en place du volet des communications, accordage des pianos, décoration, installation et sécurisation des pianos : mai et juin 2017.

Animation du domaine public, récupération et disposition adéquate des pianos : de mai à octobre 2017.

Rétroaction : novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Le : 2017-04-20

Tél : 514 872-1731
Télécop. :

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1176762006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Coopérative de solidarité Mosaïques » pour la réalisation de l'événement « Fête nationale du Québec au parc Molson » - Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2017 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

La fête nationale du Québec est soulignée chaque année dans près d'une centaine de parcs à Montréal et permet aux citoyens, à chaque occasion, de se rassembler et d'échanger dans un cadre convivial et festif. Présent au parc Molson depuis plusieurs années, l'événement est réalisé depuis 2014 par la Coopérative de solidarité Mosaïques.

En juin 2017, l'organisme présente à nouveau l'événement.

Le présent dossier a pour but l'octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Coopérative de solidarité Mosaïques » pour la réalisation de l'événement « Fête nationale du Québec au parc Molson » sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0136 (2 mai 2016) Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales : «Fête nationale au parc Molson» (1166762003).
CA14 260225 (7 juillet 2014) Ratification de l'approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme fiduciaire « Coopérative de solidarité Mosaïques » afin de le soutenir dans la réalisation de l'édition 2014 de l'événement Grand pique-nique de la fête nationale du Québec - Octroi d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ pour cet événement et autorisation d'un virement de crédit à même le compte de surplus de gestion affecté - divers (1146762003)

DESCRIPTION

Le 24 juin 2017, la fête nationale s'inscrira sous le thème suivant « Québec, emblème de notre fierté ». Spectacles, ateliers artistiques, musique et kiosques mettant en valeur les organismes du quartier seront au programme tout au long de la journée. Près de 2 000 participants sont attendus.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la *Politique des événements dans les espaces publics*, il va de soi qu'une initiative locale permettant d'accéder facilement à la culture et aux ressources communautaires, dans un cadre convivial et à échelle de quartier, contribue à l'amélioration du cadre de vie du citoyen et permet de tisser des liens dans les différents milieux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 3 000 \$ (sans taxes) seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisme doit mettre des mesures en place afin de produire un événement écoresponsable et veiller à accueillir les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué indiquant la décision du conseil d'arrondissement sera publié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement est prévu pour juin 2017 et fera l'objet de demandes de dérogation aux règlements municipaux visés par la tenue d'événements publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica BÉLANGER
Agente de développement

Tél : 514-872-6554
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2017-04-18

IDENTIFICATION

Dossier # :1175934002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 35 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'arbres au surplus parcs et terrains de jeux et autorisation d'un virement de crédits du fonds réservés - parcs et terrains de jeux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie est l'un des plus affectés par les ravages de l'agrile du frêne, à cause du grand nombre de frênes présent sur son territoire. Cela a mis en lumière l'importance de la biodiversité dans la planification des plantations de remplacement des arbres abattus et pour les nouveaux emplacements. Fort de cette expérience, l'arrondissement souhaite acquérir des essences variées d'arbres et ainsi augmenter les opportunités de plantation pour les espaces plus contraignants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'achat d'une centaine d'arbres.

JUSTIFICATION

La Division des parcs plante, dans le cadre régulier de ses opérations, 330 arbres fournis par la pépinière municipale. L'infestation par l'argile du frêne et les objectifs fixés dans le cadre du plan Canopée occasionnent des plantations massives d'arbres. Dans ce contexte, la pépinière municipale n'est pas en mesure de combler tous les besoins afin de répondre aux critères et aux objectifs de biodiversité attendus et d'augmenter le nombre de plantations sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat d'une centaine d'arbres sera effectué au surplus de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie après un virement budgétaire représentant une dépense de 35 000 \$ en provenance des Fonds réservés - Parcs et terrains de jeux. Les crédits disponibles pour les achats seront approximativement de 32 000 \$ incluant les taxes et les ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ST-LAURENT
Chef de division - Voirie

Tél : 514 872-1260
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1177611001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 255 000,91 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à "Équipements Stinson QC. inc." pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois. - Appel d'offres public numéro RPPS17- 04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations d'entretien, la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie utilise des équipements pour le marquage routier afin de réaliser les symboles sur la chaussée nécessaires pour le déplacement sécuritaire des usagers de la route, etc.

La Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est responsable de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour le territoire des neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi qu'aux arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Laurent.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public ayant pour objet l'approvisionnement en pièces nécessaires aux réparations et à l'entretien des équipements et appareils actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel d'offres public portant le numéro 17-15772 a été publié dans le SÉAO le 26 février 2017 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 mars 2017.

Deux soumissions ont été déposées. Les deux soumissionnaires étant conformes, la Direction des travaux publics recommande l'octroi du contrat, au plus bas soumissionnaire, soit à "Équipements Stinson QC inc." pour un total général de 255 000,91 \$ incluant les taxes.

Voici un résumé de la soumission reçue (taxes incluses).

Résultat d'ouverture :

Équipements Stinson QC Inc. 255 000,91 \$, taxes incluses

PPG Revêtements Architecturaux Canada 263 687,70 \$, taxes incluses

Étant donné que la dépense totale est de plus de 50 000 \$, le contrat doit être octroyé par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Section de marquage sur la chaussée et de la signalisation est l'entité spécialisée qui s'occupe du marquage de la chaussée pour onze arrondissements de la Ville de Montréal. Elle y assure le marquage sur la chaussée, afin de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et de tous les usagers du réseau routier. Pour ce faire, des équipements spécialisés et en bon état sont essentiels, afin de réaliser rapidement des travaux de qualité.

Les équipements utilisés énumérés (en pièces jointes) sont entretenus périodiquement, réparés en cas de bris et à l'occasion, en urgence. C'est pourquoi, l'approvisionnement rapide est essentiel afin d'éviter l'arrêt des activités opérationnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué en collaboration avec la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie un estimé préalable de 275 940,00 \$.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Équipements Stinson QC Inc.	255 000,91 \$		255 000,91 \$
PPG Revêtements Architecturaux Canada	263 687,70 \$		263 687,70 \$
Estimation de l'arrondissement	275 940,00 \$		275 940,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			259 344,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			8 686,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			3,40 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 20 939,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-7,58 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	8686,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,40 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-acceptation de ce contrat alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits et nuirait à l'efficacité des activités opérationnelles de marquage sur la chaussée pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal desservi. De plus, la Ville ne bénéficierait pas des économies d'échelle d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres public : 26 février 2017
Ouverture des soumissions : 15 mars 2017
Octroi du contrat par les autorités compétentes : 8 mai 2017
Début du contrat : 8 mai 2017
Fin du contrat : 7 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Tél : 514 872-4033
Télécop. : 514 872-1495

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 1 066 916,65 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à L'Archevêque & Rivest Ltée, au montant de 972 455,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau au parc Père-Marquette - Appel d'offres public RPPP17-01004-OP (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise les travaux de transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau au parc Père-Marquette, dans le secteur situé au nord de la rue des Carrières, entre les rues Garnier et Marquette. Sans s'y restreindre, les travaux faisant partie du présent contrat concernent les trois volets suivants :

Volet - Architecture de paysage

- La démolition et la préparation du site;
- Le terrassement, le nivellement et le drainage;
- Les travaux de mise en place d'un réseau de drainage et d'alimentation en eau;
- Les travaux de clôtures et de barrière à mailles de chaîne;
- La gestion et la coordination des ouvrages de mise en place d'un système complet pour jeux d'eau (contrat RPPP17-01003-OP – Équipements pour jeux d'eau)
- L'installation de clôtures et de barrières à mailles de chaîne;
- L'installation de mobilier et d'équipements de parcs;
- Les travaux de pavage en asphalte;
- Les travaux de bétonnage;
- Le revêtement acrylique pour aire de jeux d'eau;
- Les travaux d'engazonnement et de préparation des fosses de plantation;
- Les travaux d'éclairage et d'électricité.

Volet – Réhabilitation environnementale

- La décontamination des sols;
- Le réseau de captage et d'élimination des biogaz.

Volet – Structure

- Les fondations sur pieux;
- Les dalles et les murets de béton structuraux.

Les firmes Groupe ABS et Les Consultants SMi ont collaboré dans la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des sols et de dalle structurale avec fondations sur pieux, et en assureront la surveillance des travaux respectifs.

Permis de construction délivré par le MDDELCC

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis au Ministère pour construire une aire de jeux d'eau pour enfants à l'emplacement de la pataugeoire du parc Père-Marquette, et ce, sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). La demande de permis est en traitement au Ministère et devrait être délivrée en temps pour le début des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0340 - 23 avril 2013 : Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

CE14 0343 (GDD 1134815004) - 12 mars 2014 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2014-2016.

CA14 26 0211 - 2 juin 2014 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement », dans le cadre du « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 » (RCA2614-001).

CA14 26 0306 – 6 octobre 2014 : Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la mise aux normes de la pataugeoire (2268) - Réaménagement du chalet (0118) du parc Père-Marquette.

CA16 26 0095 - 4 avril 2016 : Autorisation d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 650 000 \$ afin d'imputer des dépenses relatives à la décontamination des sols dans le cadre du projet d'aménagement de jeux d'eau et du chalet du parc Père-Marquette

CA17 26 0007 - 16 janvier 2017 : Autorisation du lancement d'un appel d'offres par pondération pour l'acquisition et la mise en place d'équipements pour les jeux d'eau au parc Père-Marquette et la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau.

CA17 26 0062 - 13 mars 2017 : Autorisation d'une dépense et octroi d'un contrat à « Tessier Récréo-Parc inc. », au montant de 410 591,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour jeux d'eau au parc Père-Marquette - Appel d'offres public RPPP17-01003-OP (4 soumissionnaires)

CA17 26 0071 - 13 mars 2017 : Adoption - Résolution autorisant le directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c. Q-2)

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été publié le 3 avril 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 avril 2017. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise L'Archevêque & Rivest Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 972 455,50 \$, taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix (\$) (taxes incluses)	Écart avec l'estimation (%)
L'Archevêque & Rivest Ltée	972 455,50 \$	2%
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 211 688,76 \$	22%
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$) avec taxes incluses	950 500,00 (\$)	
Moyenne des soumissions conformes (\$)	1 092 072,13 (\$)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		12,30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		24,60%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		24,60%

Après analyse des soumissions, le prix de la plus basse soumission conforme est supérieur de 2 % par rapport à l'estimation des coûts. La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à L'Archevêque & Rivest Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Afin de respecter le calendrier de réalisation et de réaliser les travaux en 2017, il est requis d'accorder l'octroi de contrat à la firme ayant obtenu le meilleur résultat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est subventionné en partie par le programme aquatique de Montréal. La dépense totale à autoriser est de 1 066 916,65 \$, taxes incluses (974 237,11 \$ net des ristournes), dont 94 461,15 \$, taxes incluses, sont requis pour les dépenses incidentes (voir détails des dépenses en incidences en pièces jointes) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 323 989,94 \$, taxes incluses (295 846,00 \$ net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-013 - Programme Aquatique Montréal.

- La balance du contrat principal et des dépenses en incidences se chiffrant à 742 926,71 \$, taxes incluses (678 391,11 \$ net des ristournes) sera financée par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

La dépense était prévue à la planification PTI 2016-2018 et sera prise à même le report PTI 2016. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités. Les nouvelles installations aquatiques dans le parc Père-Marquette visent également une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat finalise le processus de planification et d'appel d'offres pour la réalisation du projet de transformation de la patageoire en aire de jeux d'eau. Les travaux du contrat RPPP17-01003-OP Fourniture et installation d'équipements pour jeux d'eau (GDD 1172913002) font partie intégrante de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements au parc Père-Marquette. Des outils de communication sont également requis en vue d'une inauguration du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au CA : 8 mai 2017
Début probable des travaux : 15 mai 2017
Délai de réalisation 125 jours
Fin probable des travaux : 14 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CADIEUX
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-2978
Télécop. : 514 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1177522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 1 139 238,50 \$ incluant : Autorisation d'une dépense maximale de 948 378,24 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les excavations Gilbert Théorêt inc » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-01006-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 128 938,71 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance (Entente cadre RPPS17-01002-OP - Contrat #2) - Autorisation d'une dépense maximale de 40 129,73 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (Entente cadre RPPS16-05031-OP)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie doit prévoir une répartition des investissements pour le programme de réfection routière 2017 ainsi que pour la reconstruction d'infrastructures permettant d'apaiser la circulation et de préparer les contrats afin de procéder à la réalisation des travaux. Le contrat de réfection mineure de trottoirs (RMT) vient apporter des correctifs aux trottoirs et chaussées de l'arrondissement afin d'offrir un confort et une sécurité adéquate aux usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 260065 du 13 mars 2017 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 687 102,10 \$, taxes incluses, à la firme « CIMA+ S.E.N.C. », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP Contrat #2 (6 soumissionnaires)
 Résolution CA16 260193 du 4 juillet 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP - (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent en la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT), là où requis, à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres a été publié le 23 février 2017. L'ouverture des soumissions au eu lieu le 4 avril 2017. Six (6) entreprises ont déposées une soumission. À l'ouverture des soumission, l'entreprise «Cojolac inc» a présenté la plus basse soumission pour un montant total de 949 559,33 \$ taxes incluses.

Après vérification des prix soumis, le formulaire de soumission de l'entreprise « Les excavations Gilbert Théorêt inc. » présentait une erreur qui peut être corrigé par l'arrondissement. L'erreur constatée se situe à page 6 du formulaire de soumission. À la ligne «montant reporté de la page 5», le montant inscrit est 1 226 452,00 \$ quand il aurait dû être inscrit 650 412,00 \$. Ainsi, le montant final corrigé pour l'entreprise « Les excavations Gilbert Théorêt inc. » est de 948 378,24 \$ taxes incluses, ce qui lui donne la plus basse soumission conforme. Ceci implique que l'entreprise « Cojolac inc. » devient la deuxième plus basse soumission conforme.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Date publication AO:	23-févr-17			
Date fin/ouverture des soumission AO:	04-avr-17			
			Grand totaux (tx. incluses)	Rang
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences		
Cojalac inc	750 803,00 \$	75 080,30 \$	949 559,33 \$	2
Bordure et trottoir RSF inc	766 202,00 \$	76 620,20 \$	969 034,82 \$	3
Les entreprises Ventec inc	875 913,14 \$	87 591,31 \$	1 107 789,24 \$	4
Excavation A.M LTÉE	878 493,50 \$	87 849,35 \$	1 111 052,69 \$	5
Les excavations Gilbert Théorêt inc	749 869,14 \$	74 986,91 \$	948 378,24 \$	1
Groupe ABF inc	1 329 413,80 \$	132 941,38 \$	1 681 342,87 \$	6
Estimation finale			917 356,85 \$	
Plus basse soumission			948 378,24 \$	
Deuxième plus basse soumission			949 559,33 \$	
Coût moyen des soumissions			1 127 859,53 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			31 021,39 \$	3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			1 181,09 \$	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse			732 964,63 \$	177%
Écart entre la moyenne et la plus basse			179 481,29 \$	19%

En conséquence,

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à « Les excavations Gilbert Théorêt inc. », plus bas soumissionnaire conforme au montant de 948 378,24 \$ taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance des travaux

en référence à la résolution du CA17 260065 du 13 mars 2017 au montant maximal de 128 938,71 \$ taxes et contingences de 10% incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA16 260193 du 4 juillet 2016 au montant maximal de 40 129,73 \$ taxes et contingences de 10% incluses.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser une dépense de 21 791,82, taxes incluses pour couvrir les frais incidents pour la plantation d'arbres sur la rue de Bordeaux.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation, la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection mineure de trottoirs. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes et d'entrepreneurs externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 139 238,50 \$ taxes incluses.

De ce montant, 237 107,93 \$ devra être payé par la ville Centre pour couvrir les travaux sur le réseau artériel qui sont faits préalablement au PCPR 2017 et 2018 de la ville Centre. Ce montant inclus:

- les travaux de construction de trottoirs à 201 233,76 \$ (taxes et contingences incluses)
- la surveillance des travaux à 27 359,15 \$ (taxes et contingences incluses)
- le contrôle de qualité des matériaux à 8 515,02 \$ (taxes et contingences incluses)

La partie résiduelle est de 902 130,57 \$ ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de 823 765,46 \$, pour les travaux de construction de trottoirs, la surveillance, le contrôle de qualité des matériaux ainsi que les frais incidents. Le budget est prévu au PTI 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de ne pas retarder les travaux de réfection mineure de trottoirs, il est prévu que ceux-ci débutent dès les mois de juin 2017 et se terminent en août 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période des travaux : juin 2017 à août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur junior

Tél : 514-872-3178

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2017-04-20

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1177522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 185 860,93 \$ incluant : Autorisation d'une dépense maximale de 118 800,00 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les entreprises Michaudville inc. » pour la construction de dos d'âne allongés sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-01008-OP (7 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 32 986,56 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Axor Experts-conseils inc » pour la surveillance (Entente cadre RPPS17-01002-OP, contrat #1) - Autorisation d'une dépense maximale de 14 436,84\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (Entente cadre RPPS16-05031-OP)

CONTENU

CONTEXTE

Le dos d'âne allongé est une des nombreuses mesures d'apaisement de la circulation permettant de modifier le comportement des automobilistes et ainsi améliorer l'environnement pour les résidents. Les buts de l'apaisement de la circulation sont de réduire la vitesse, de dissuader la circulation de transit et de minimiser les conflits entre les divers usagers de la route.

Les dos d'ânes allongés sont relativement économiques et efficaces pour réduire la vitesse et décourager la circulation de transit. Cependant, les dos d'ânes allongés augmentent le temps de réponse pour les services d'urgence et le temps de déneigement, en plus d'augmenter le bruit causé par l'accélération et la décélération des voitures.

La construction de dos d'âne allongés sera réalisée par rapiéçage pour permettre une installation permanente et améliorer la pérennité de ces installations. Les travaux consistent à construire avec du revêtement bitumineux une déviation verticale de 80 millimètres de hauteur sur une largeur d'environ 4 mètres. Des travaux de signalisation et de marquage de la chaussée doivent être également exécutés avec l'implantation de dos d'âne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 260065 du 13 mars 2017 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 689 246,38 \$, taxes incluses, à la firme « AXOR Experts-Conseils inc », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires)

Résolution CA16 260193 du 4 juillet 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un

contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP - (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent en la construction de dos d'âne allongés sur différentes rues locales sur le territoire de l'arrondissement. L'appel d'offres a été publié le 23 mars 2017. L'ouverture des soumissions au eu lieu le 10 avril 2017. Sept (7) entreprises ont déposées une soumission. « Les entreprises Michaudville inc. » a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 118 800,00 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Date publication AO:	23-mars-17			
Date fin/ouverture des soumission AO:	10-avr-17			
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences	Grand totaux (tx. incluses)	Rang
Les entreprises Michaudville inc	93 933,46 \$	9 393,35 \$	118 800,00 \$	1
Construction Soter inc	101 761,60 \$	10 176,16 \$	128 700,44 \$	2
Les entrepreneurs Bucaro inc	135 979,98 \$	13 598,00 \$	171 977,28 \$	3
Eurovia Quebec construction inc	151 192,48 \$	15 119,25 \$	191 216,92 \$	4
Excavation Jonda inc	157 369,00 \$	15 736,90 \$	199 028,51 \$	5
Les pavages Ultra inc	161 926,04 \$	16 192,60 \$	204 791,90 \$	6
Aménagement De Sousa	173 286,96 \$	17 328,70 \$	219 160,35 \$	7
Estimation finale			134 928,07 \$	
Plus basse soumission			118 800,00 \$	
Deuxième plus basse soumission			128 700,44 \$	
Coût moyen des soumissions			169 085,84 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			-16 128,07 \$	-12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			9 900,44 \$	8%
Écart entre la plus haute et la plus basse			85 991,90 \$	172%
Écart entre la moyenne et la plus basse			50 285,84 \$	42%

En conséquence,

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à « Les entreprises Michaudville inc. », plus bas soumissionnaire conforme au montant de 118 800,00 \$ taxes incluses.

De plus, un mandat doit être confié à la firme « Axor Experts-conseils inc. » pour la

surveillance des travaux en référence à la résolution du CA17 260065 du 13 mars 2017 au montant de 32 986,56 \$ taxes et contingences de 10% incluses.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA16 260193 du 4 juillet 2016 au montant de 14 436,84 \$ taxes et contingences de 10% incluses.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser une dépense de 19 637,53 nette, pour couvrir les frais incidents de marquage et signalisation à réaliser par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation, la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de dos d'âne allongés. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes et d'entrepreneurs externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 185 860,93 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de 171 421,65 \$, pour la construction de dos d'âne allongés, la surveillance, le contrôle de qualité des matériaux et les frais incidents. Le budget est prévu au PTI 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en mettant de l'avant des aménagements favorisant les diminutions de vitesse et de transit dans les rues locales de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vitesse de circulation sera diminuée. De plus, une diminution du transit sur les rues locales concernées peut être observée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux : juin à juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur junior

Tél : 514-872-3178

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2017-04-20

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 3 142 237,29 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 2 961 802,95 \$, taxes incluses, à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. » pour le planage-revêtement de chaussées et réfection de trottoirs, là où requis, avec construction de dos d'ânes dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (PRR 2017-2) - Appel d'offres public RPPV16-09047-OP (3 soumissionnaires) – Autorisation d’une dépense maximale de 113 977,02 \$, taxes incluses, et octroi d’un mandat à « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance (contrat RPPS17-01002-OP-2) – Autorisation d’une dépense maximale de 56 457,32 \$, taxes incluses, et octroi d’un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie désire réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de dos d'ânes sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre de son programme de réfection routière 2017 (PRR 2017-2).
Les travaux auront lieu dans les tronçons suivants:

Rue	de	à
Saint-André	Rosemont	De Bellechasse
Saint-André	De Bellechasse	Beaubien
7 ^e avenue	Masson	Dandurand
25 ^e avenue	Rosemont	De Bellechasse
25 ^e avenue	De Bellechasse	Beaubien
Thackeray	42 ^e avenue	43 ^e avenue

Les travaux consistent essentiellement, sans s’y limiter, à :

- la démolition de trottoirs et de bordures existantes;
- le planage de revêtement bitumineux existant;
- l’enlèvement et la réfection de coupe pour chaussée rigide et/ou flexible;
- la reconstruction de trottoirs;
- la construction de bordures en béton armé;
- la pose d’un revêtement bitumineux;

- la fourniture et la pose de manchons pour la signalisation existante;
- la pose de plaques podotactiles dans les bateaux de trottoir;
- la construction de lits de plantation;
- la protection des arbres existants;
- la protection du mobilier urbain et d'éléments d'infrastructures existants;
- la fourniture et la pose de nouveaux puisards avec tête ajustable et grille anti-vélo;
- la fourniture et la pose de cadres ajustables et de grilles anti-vélo sur les puisards existants;
- le déplacement, l'entreposage et la remise en place de la signalisation existante;
- la pose de terre végétale et l'engazonnement;
- le remplacement d'entrée d'eau en plomb;
- la construction de dos d'âne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 260065 du 13 mars 2017 : Abroger la résolution CA 17 260039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie avec les firmes suivantes : AXOR Experts-Conseils inc. (689 246,38 \$, taxes incluses – Contrat 1) et CIMA+ S.E.N.C. (687 102,10 \$, taxes incluses – Contrat 2) – Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin.

Résolution CA16 260193 du 4 juillet 2016: Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. », pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019), sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent en le planage-revêtement de chaussées et réfection de trottoirs, là où requis, avec construction de dos d'ânes à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres RPPV16-09047-OP a été publié le 28 mars 2017. L'ouverture des soumissions au eu lieu 13 avril 2017 à 13 h. Trois (3) entreprises ont déposées une soumission. L'entreprise « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. » a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 2 961 802,95 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues:

Résultat des soumissions de l'appel d'offres public RPPV16-09047-OP

Soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Les constructions et pavage Jeskar inc.	2 341 855,30 \$	234 185,53 \$	2 961 802,95 \$
Demix Construction	2 408 331,50 \$	240 833,15 \$	3 045 877,05 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 690 710,80 \$	269 071,08 \$	3 403 009,22 \$
Dernière estimation réalisée	2 444 379,68 \$	244 437,97 \$	3 091 468,09 \$

Tableau de l'analyse des soumissions

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	(129 665,14) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-4,19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	84 074,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	2,84%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	441 206,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	14,90%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	3 136 896,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	5,91%

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. », plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 2 961 802,95 \$ contingences et taxes incluses.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser une dépense de 10 000,00 \$, taxes incluses pour couvrir les frais incidents.

De plus, un mandat doit être confié à la firme CIMA+ pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA17 260065 du 13 mars 2017 au montant de 113 977,02 \$ contingences de 10% et taxes incluses.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA16 2600195 au montant de 56 457,32 \$ contingences de 10% et taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la construction de trottoirs, le planage et la pose de revêtement bitumineux avec la construction de dos d'âne ainsi l'arrondissement a procédé par appel d'offres publics pour trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Pour les mêmes raisons que la réalisation des travaux, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'utiliser les services de firmes externes pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité :

Planage-revêtement	1 266 499,99 \$
Reconstruction de trottoir	1 057 860,81 \$
Remplacement d'entrée d'eau en plomb	637 442,14 \$
Frais incidents	10 000,00 \$
Surveillance	113 977,02 \$
Contrôle qualitatif	56 457,32 \$
Total:	3 142 237,29 \$

Le coût total de la dépense est de 3 142 237,29 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense de 2 869 281,47 \$, pour la réalisation du contrat de PRR 2017-2, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux.

Une partie des travaux tel que la construction de dos d'âne et certaines réfection de trottoir sera assumée par l'arrondissement, pour un montant de 248 704,73\$, taxes incluses. Un montant de 2 090,41\$, taxes incluses, sera financé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et un montant de 637 442,14\$, taxes incluses, sera fourni par le Service de l'eau pour le remplacement des entrées d'eau en plomb.

Voici la répartition des dépenses:

	Arrondissement RPP	Service des infrastructures, de la voirie et des transports	Service de l'eau
Planage-revêtement	14 183,34 \$	1 252 316,65 \$	
Reconstruction de trottoir	224 521,39 \$	833 339,42 \$	
Remplacement d'entrée d'eau en plomb	- \$	- \$	637 442,14 \$
Frais incidents	10 000,00 \$	- \$	
Surveillance	- \$	113 977,02 \$	
Contrôle qualitatif	- \$	56 457,32 \$	
Total:	248 704,73 \$	2 256 090,41 \$	637 442,14 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que les travaux de construction de trottoirs et de pavage débutent dès le mois de juin 2017 afin de le terminer en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre informative a été envoyée aux citoyens touchés par les travaux au mois d'avril 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 8 mai 2017

Début des travaux: juin 2017

Fin des travaux: octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Isabelle I DUFRESNE, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017
Isabelle I DUFRESNE, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télécop. : 514-868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 1 491 138,06 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 1 308 218,89 \$, taxes incluses, à « Inter-Cité Construction Ltée » pour la construction de saillies sur les rues locales dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-02015-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 81 387,59\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « AXOR Experts-conseils » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS17-01002-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 36 531,58 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie désire réaliser des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales.

Les travaux de construction de saillies visent les intersections des rues locales suivantes :

- Boulevard Rosemont et rue Marquette
- 9e avenue et boulevard Rosemont
- 8e avenue et boulevard Rosemont
- 9e avenue et boulevard St-Joseph
- 17e avenue et boulevard St-Joseph
- 18e avenue et boulevard St-Joseph
- Avenue d'Orléans et boulevard St-Joseph
- Avenue Charlemagne et boulevard St-Joseph
- Avenue Jeanne d'Arc et boulevard St-Joseph

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant leur vitesse lors des virages. Ainsi, une amélioration de la qualité de vie pour les piétons et les résidents est perçue. La géométrie des saillies a été vérifiée avec le logiciel Autoturn.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 26 0065 - Abroger la résolution CA 17 260039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclure des ententes-cadres de services

professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie avec les firmes suivantes : AXOR Experts-Conseils inc. (689 246,38 \$, taxes incluses – Contrat 1) et CIMA+ S.E.N.C. (687 102,10 \$, taxes incluses – Contrat 2) – Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin.

Résolution CA17 26 0039 - Octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 631 471,44 \$, taxes incluses, à « Beaudoin et Hurens inc. » et octroi d'un contrat au montant maximal de 697 869,51 \$, taxes incluses, à « AXOR Experts-Conseils inc. », pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'exécution d'études de circulation, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de conventions à cette fin (Dossier décisionnel 1172913001)

Résolution CA14 26 0193 du 4 juillet 2016 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS6-05031-OP - (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'obtenir l'autorisation d'octroyer le contrat pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Les plans sont présentés dans les pièces jointes du présent sommaire .

L'appel d'offres RPPV17-02016-OP a été publié le 24 mars 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2017. Six (6) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise "Inter-Cité Construction ltée." a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 1 308 218,89 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix total
Les entreprises Ventec inc.	1 885 863,07 \$
Les construction et pavage Jeskar inc.	1 725 926,02 \$
Inter-Cité Construction ltée	1 308 218,89 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	1 947 455,17 \$
Groupe ABF inc.	2 156 425,68 \$
Cojalac inc.	810,19 \$
Estimation de l'arrondissement	1 327 885,37 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 953 616,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	33,04%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 389 591.30 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	51,51%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	19 666,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne(%)	1,48%

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à " Inter-Cité Construction Itée." plus bas soumissionnaire conforme.

De plus, un mandat maximal de 81 387,59 \$, incluant taxes et contingences de 10 %, doit être confié à la firme « AXOR Expert-conseils » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA17 260065.

Ensuite, un mandat de 36 531,58 \$, incluant taxes et contingences de 10 %, doit être confié à la firme « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA16 260193.

Finalement, un montant de 65 000 \$ pour les incidences doit être prévu au mandat pour la mise en oeuvre de la signalisation, du marquage, des bollards et des plantations.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction des saillies. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 491 138,06 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour la Ville de 1 361 607,92 \$, pour la construction, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. La dépense est prévue à même le report PTI 2016 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie en aménageant des saillies qui favoriseront les diminutions de vitesse pour les véhicules et la longueur de traversée pour les piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 8 mai 2017

Travaux: : juin à septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOUDREAU
ingenieur(e)

Tél : 514-868-4405

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Tél :

Télécop. :

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 1 208 153,59 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 1 071 715,32\$, taxes incluses, à « Inter-Cité Construction Ltée » pour la construction de saillies dans les avenues des Érables, Louis-Hébert et 1re Avenue et les rues Louis-Hémon, des Écores et Molson dans l'axe de la rue Beaubien-- Appel d'offres public RPPV17-02016-OP (5 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 64 925,29 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « AXOR Experts-conseils » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS17-01002-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 21 512,98 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie désire réaliser des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales.

Les travaux de construction de saillies visent les intersections des rues locales suivantes :

- Des Érables / Beaubien
- Louis-Hémon / Beaubien
- Des Écores / Beaubien
- Louis-Hébert / Beaubien
- Molson / Beaubien
- 1^{re} avenue / Beaubien

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant leur vitesse lors des virages. Ainsi, une amélioration de la qualité de vie pour les piétons et les résidents est perçue. La géométrie des saillies a été vérifiée avec le logiciel Autoturn.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 26 0065 - Abroger la résolution CA 17 26 0039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de

construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie avec les firmes suivantes : AXOR Experts-Conseils inc. (689 246,38 \$, taxes incluses – Contrat 1) et CIMA+ S.E.N.C. (687 102,10 \$, taxes incluses – Contrat 2) – Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin.

Résolution CA17 26 0039 - Octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 631 471,44 \$, taxes incluses, à « Beaudoin et Hurens inc. » et octroi d'un contrat au montant maximal de 697 869,51 \$, taxes incluses, à « AXOR Experts-Conseils inc. », pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'exécution d'études de circulation, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de conventions à cette fin (Dossier décisionnel 1172913001)

Résolution CA14 26 0193 du 4 juillet 2016 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS6-05031-OP - (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'obtenir l'autorisation d'octroyer le contrat pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Les plans sont présentés dans les pièces jointes du présent sommaire .

L'appel d'offres RPPV17-02016-OP a été publié le 24 mars 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2017. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise "Inter-Cité Construction ltée." a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 1 071 715,32 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix total
Les entreprises Ventec inc.	1 338 275,08 \$
Les construction et pavage Jeskar inc.	1 189 096,46 \$
Inter-Cité Construction ltée	1 071 715,32 \$
Groupe ABF inc.	1 177 414,71 \$
Cojalac inc.	1 796 807,45 \$
Estimation de l'arrondissement	183,45 \$
Coût moyen des soumissions reçues	661,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	092,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	40%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	531,87 \$

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à " Inter-Cité Construction Itée." plus bas soumissionnaire conforme.

De plus, un mandat maximal de 64 925,29 \$, incluant taxes et contingences de 10 %, doit être confié à la firme AXOR Expert-conseils pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA17 260065.

Ensuite, un mandat de 21 512,98 \$, incluant taxes et contingences de 10 %, doit être confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA16 260193.

Finalement, un montant de 50 000 \$ pour les incidences doit être prévu au mandat pour la mise en oeuvre de la signalisation, du marquage, des bollards et des plantations.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction des saillies. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 208 153,59 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour la Ville de 1 103 205,26 \$, pour la construction, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. La dépense est prévue à même le report PTI 2016 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie en aménageant des saillies qui favoriseront les diminutions de vitesse pour les véhicules et la longueur de traversée pour les piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 8 mai 2017
Travaux: : juin à août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOUDREAU
ingenieur(e)

Tél : 514-868-4405
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 41 103,48 \$ - Octroi d'un contrat au même montant à CIMA + S.E.N.C pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur l'analyse de la sécurité routière aux abords du parc Père-Marquette afin de sécuriser davantage les déplacements à pied et à vélos des étudiants, des piétons et des citoyens. (entente-cadre RPPS17-01002-OP)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les résidents ainsi que les écoliers, les cyclistes, les piétons et le conseil d'établissement de l'école Père-Marquette demandent des mesures pour sécuriser les déplacements du secteur. Des observations sur le terrain ont permis d'affirmer que des problèmes majeurs de circulation et de sécurité subsistent dans le secteur.

L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie a donc décidé de procéder à une étude de circulation du secteur du parc Père-Marquette dans l'objectif d'identifier les meilleures mesures à mettre en place afin d'améliorer la sécurité routière et des usagers. Diverses mesures d'apaisement de circulation seront étudiées, entre autres, l'ajout de signalisation, des modifications à la géométrie des intersections problématiques et des tronçons de rues où la visibilité semble mauvaise, l'ajout de saillies, l'ajout ou la modification des feux de circulation, etc.

La Direction du développement du territoire et des études techniques sollicite les services professionnels d'une firme de consultants pour l'assister dans l'étude de faisabilité de scénario afin d'identifier les mesures nécessaires pour sécuriser les abords du parc et de l'école Père-Marquette. Le secteur d'influence du secteur du parc Père-Marquette est délimité par les axes suivants :

- au sud : rue des Carrières;
- au nord : rue De Drucourt;
- à l'ouest : rue De Normandie;
- à l'est : avenue Papineau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 26 0065 - Abroger la résolution CA 17 260039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie avec les firmes suivantes : AXOR Experts-Conseils inc. (689

246,38 \$, taxes incluses – Contrat 1) et CIMA+ S.E.N.C. (687 102,10 \$, taxes incluses – Contrat 2) – Appel d’offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) – Approbation d’un projet de convention à cette fin.

Résolution CA17 26 0039 - Octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 631 471,44 \$, taxes incluses, à « Beaudoin et Hurens inc. » et octroi d'un contrat au montant maximal de 697 869,51 \$, taxes incluses, à « AXOR Experts-Conseils inc. », pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'exécution d'études de circulation, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de conventions à cette fin (Dossier décisionnel 1172913001)

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a sollicité les services professionnels de CIMA + pour l’assister dans l’étude de circulation afin d’évaluer les mesures nécessaires pour sécuriser les abords du parc.

L’étude se divise en trois volets :

1^{er} volet – Portrait de la situation actuelle :

Dans un premier temps, une analyse de la situation actuelle axée sur le thème de la sécurité routière pour les piétons, les écoliers et les cyclistes doit être menée par le consultant. Cette analyse doit permettre d’inventorier les faiblesses et les contraintes du secteur ainsi que les particularités des infrastructures routières actuelles.

Ce portrait, tant qualitatif que quantitatif permettra de cerner les principaux enjeux qui, en plus de nourrir l’ensemble de la réflexion, conditionnera le choix des mesures à privilégier.

2^e volet - Proposition de diverses mesures

Dans un second temps, le mandat consistera à soumettre diverses mesures afin de sécuriser les abords du parc et de l'école. Pour chacune des mesures, le consultant devra analyser les impacts que cela pourrait représenter sur le secteur ainsi que les avantages et désavantages de chacun. Une liste de critères afin d’évaluer les mesures devra être établie tels que la sécurité des écoliers, le coût, les délais de construction, etc.

3^e volet - Élaboration d’un scénario optimal pour une mise en place

Dans un troisième temps, l’adjudicataire choisira un scénario et ensuite élaborera plus en détails sa mise en oeuvre sur plan. Des présentations aux élus et aux résidents seront réalisées suite à cette étape.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour effectuer l'étude de circulation. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services d'une firme externe pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de la dépense est de 41 103,48 \$, incluant taxes et contingences de 10 %, ce qui représente une dépense nette pour la Ville de 37 532,96 \$, pour l'étude de circulation. La dépense est prévue à même le report PTI 2016 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à l'analyse du secteur, un rapport incluant des mesures d'apaisement sera émis. Ces mesures en place offriront une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 8 mai 2017

Début de l'étude mi-mai 2017

Remise du rapport final: début septembre 2017

Présentations au courant du mois de septembre 2017

Appel d'offres pour plan et devis pour les mesures d'apaisement : 2017-2018

Construction et mise en place des mesures d'apaisement : 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOUDREAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Le : 2017-04-20

Tél : 514-868-4405
Télécop. :

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1172913004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Leica Géosystèmes Ltée, pour la fourniture d'une station totale robotisée Leica TS16I R500, année 2017 et le retour au fournisseur de l'ancienne station totale Leica TS06 Power 2009 (VM762511), pour une somme maximale de 58 729,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15784 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des études techniques effectue des relevés topographiques à l'aide d'une station totale conventionnelle, nécessitant une équipe d'au moins deux personnes pour les projets de réfection routière et de réaménagement de parcs. Dans le but de réduire le besoin en personnel qualifié pour ce genre d'ouvrage, nous désirons acquérir une station totale robotisée qui nous permettra de réaliser des travaux « d'arpentage de construction » ainsi que des plans de construction et des « tels que construits ».

L'objectif principal étant de recueillir des données pour une conception en 3D, l'instrument devra intégrer des applications simples d'utilisation, permettant de visualiser au fur et à mesure et dans toutes les dimensions, les données mesurées sur le terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le 3 février 2017, la Direction de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres sur invitation numéro 17-15784 pour l'acquisition d'une station totale robotisée de marque Leica TS16I R500. En addition à la fourniture d'une station totale robotisée, l'appel d'offres sur invitation requiert aussi un crédit pour la reprise d'une station totale TS06 achetée en novembre 2009 (# série 1317016), appartenant à la Division des études techniques de l'arrondissement.

Une invitation à soumissionner pour l'appel d'offres a été envoyée aux trois (3) fournisseurs d'équipement d'arpentage suivants :

- Les Équipements d'arpentage Cansel inc.
- AB Tech Services polytechniques inc.
- Leica Geosystèmes Ltée

Le fournisseur « Les Équipements d'arpentage Cansel inc. » n'a pas répondu à l'appel d'offres sur invitation.

Les soumissions ont été ouvertes le 15 février 2017 à 11 h dans les locaux du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, les prix proposés incluant les taxes et les détails de leur soumission.

Soumissionnaire	Commentaires	Montant total (avec les taxes)	Condition de paiement	Déla i de livraison	Garantie de l'appareil	Crédit pour reprise de l'ancienne station totale (crédit inclus dans le montant total)
AB Tech Services Polytechniques Inc.		73 227,58 \$	Net 30 jours	10 jours	1 an pièces et main-d'œuvre	1 500,00 \$
Leica Géosystèmes Ltée	Il y a une différence de 1,00 \$ entre le prix sur le bordereau et la page sommaire. L'agent d'approvisionnement a apporté les corrections nécessaires.	58 729,23 \$	Net 30 jours	5 à 10 jours	1 an pièces et main-d'œuvre	7 500,00 \$

Deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission conforme. À la lumière des résultats de l'appel d'offres sur invitation 17-15784 et de la vérification de la conformité des soumissions faite par la Direction de l'approvisionnement, la Division des études techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Leica Géosystèmes Ltée au montant de 58 729,23 \$, taxes incluses.

Pour le retour au fournisseur de l'ancienne station totale Leica TS06 Power 2009 (VM762511), l'encadrement « Disposition des biens par les unités d'affaires, excluant les véhicules (DIRECTIVE) » a été suivi.

Le retour au fournisseur a été choisi, car le transfert à une autre unité d'affaire n'est pas possible. L'appareil doit être utilisé par du personnel qualifié, les autres divisions de l'arrondissement n'ont pas le personnel qualifié pour l'utilisation, seule la Division des études techniques fait des relevés d'arpentage pour les travaux. De plus, en raison de la désuétude de l'appareil, la station totale conventionnelle n'est pas un équipement que les autres services de la ville sont intéressés à obtenir.

L'appareil a été acheté au coût de 12 336,11 \$ en 2009. Avec une dépréciation de valeur de 10 %, on obtient une valeur résiduelle de 5 310,29 \$. Actuellement, l'appareil se vend généralement entre 4 000 \$ et 7 000 \$. Le fournisseur Leica Géosystèmes Ltée propose dans l'appel d'offres de reprendre l'appareil en échange d'un crédit de 7 500 \$ sur le coût de la nouvelle station totale robotisée. Ainsi, selon la valeur résiduelle estimée, il est avantageux pour l'arrondissement de faire un retour au fournisseur.

JUSTIFICATION

Les opérations d'arpentage avec l'équipement actuel requiert une équipe de deux personnes au minimum. L'achat de la station totale robotisée permettra de faire des relevés topographiques avec un seul employé optimisant ainsi le rendement de la Division des études techniques. Les projets en conception pourront être élaborés plus rapidement et l'avancement des projets ne sera pas limité par la disponibilité du personnel de la division.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 58 729,23 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de 53 627,62 \$, pour l'acquisition de la station totale robotisée Leica TS16I R500.

La dépense sera assumée par l'arrondissement à même le report PTI 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités d'arpentage pourront être exécutées par un seul employé de la Division des études techniques avec la station totale robotisée libérant ainsi un employé qui devait accompagner l'arpenteur avec la station totale conventionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 8 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrat public*.
L'appel d'offres a été préparé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télécop. : 514-868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Daniel LAFOND
Directeur et Jean-Simon Frenette

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1172140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Octroi d'une contribution financière au montant de 2 500 \$ à l'organisme Université Concordia - Conférence Next City Vanguard Montréal 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dans une lettre datée du 14 mars 2017, l'Université Concordia, par l'entremise de la Direction principale du développement et des relations avec les diplômés, sollicitait l'appui financier de l'Arrondissement dans le cadre de la tenue de la conférence Next City Vanguard qui aura lieu cette année à Montréal du 31 mai au 3 juin sous le thème de l'accessibilité au sens large. Cette conférence réunit des leaders urbains oeuvrant à l'amélioration des villes dans divers domaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser un virement de crédits du compte de surplus affecté - divers et l'octroi d'une contribution financière de 2 500 \$ à Université Concordia dans le cadre de la tenue de la conférence Vanguard à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017. Il est à noter que trois activités sont prévues sur le territoire de l'arrondissement pendant cet événement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour le versement de cette contribution financière..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 2 500 \$ (sans taxes) seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3807
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-03

Simone BONENFANT
Directeur

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1173879008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février au 24 mars 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février au 24 mars 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0100

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 janvier au 24 février 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Simone BONENFANT
Directrice

Tél :

Télécop. :

514 868-3563

IDENTIFICATION

Dossier # :1171035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater le Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie à signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets : Reconstruction de la pataugeoire et pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane - transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau - réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré - démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes), adopté par le comité exécutif du 12 octobre 2016, prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles. Le PAM - Volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. Pour la mise en œuvre du PAM - Volet Mise aux normes, la Direction des sports et l'activité physique de la ville centre s'est assurée de la collaboration du Service de la gestion et planification immobilière et la Direction de l'environnement afin d'élaborer un guide technique détaillé - secteur aquatique et dont l'arrondissement devra suivre les recommandations.

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie doit adopter une résolution afin d'autoriser une personne responsable à signer tout engagement relatif à cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1642 - 12 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CE14 0343 - 12 mars 2014 - Adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes pour la période 2014-2016.

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie bénéficie de l'aide financière du PAM - Volet Mise aux normes.

L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- Utiliser et affecter le montant de cette aide au financement des projets suivants :
 - Reconstruction de la pataugeoire et du pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane;
 - Transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau;
 - Réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré;
 - Démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher;
- Informer le représentant du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de toute modification significative à apporter au projet tout au long des diverses étapes de son développement, et ce, pour quelque motif que ce soit, y compris pour respecter les coûts prévus, et fournir les documents complémentaires relatifs aux modifications en question;
- Suivre les recommandations du programme fonctionnel et technique – secteur aquatique ou justifier toute mesure équivalente, le cas échéant;
- Obtenir les autorisations, permis et certificats requis par une loi, un décret, un arrêté ministériel, un règlement ou autre acte de même nature aux fins de réaliser le projet;
- Informer le SDSS de toute organisation d'événements de presse ou de diffusion de communiqués de presse par l'arrondissement et convenir avec le SDSS de toute intervention publique;
- Tenir informé le représentant du Service de la diversité sociale et des sports de toutes les démarches et demandes de financement entreprises par le bénéficiaire visant à réduire sa part de financement du projet ainsi que du résultat de celles-ci;
- Remettre une copie de tout document relié au projet, lorsque requis par les représentants du SDSS, et ce, dans les meilleurs délais;
- Remettre au SDSS un rapport annuel de fréquentation des trois (3) premières années suivant l'année de la réception du projet;
- Remettre au SDSS dans les trois mois suivants la réalisation du projet, une copie de chacune des programmations saisonnières (automne, hiver, printemps et/ou été) offertes aux Montréalais.
- Donner accès à leurs installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents.

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie autorise donc le Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, tout engagement relatif à la demande d'aide au PAM - Volet Mise aux normes, pour les projets ci-haut mentionnés.

JUSTIFICATION

Le PAM - Volet Mise aux normes a été adopté par le comité exécutif le 12 octobre 2016, (CE16 1642). Il prévoit, notamment, la mise en place d'un programme afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants.

L'objectif spécifique de ce programme est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre attrayants afin de s'assurer une offre de services de qualité aux citoyens.

Pour l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, une priorisation a été établie en fonction de l'utilisation (fréquentation) et de la désuétude de ses installations.

Il est donc requis que Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, soit mandaté pour procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville par projet correspond à un maximum de 100 % des coûts admissibles.

Cette aide doit s'appliquer aux coûts reliés à la mise aux normes ainsi qu'à l'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques. Par « équipement aquatique », on entend une piscine intérieure ou extérieure, une pataugeoire ou un jeu d'eau.

Pour la période 2017-2019 l'aide financière prévue est de 14,5 M\$, soit 4,5 M\$ en 2017, 5,0 M\$ en 2018 et 5,0 M\$ en 2019 (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal).

Les estimations montrées ci-dessous, correspondent à 100 % des dépenses pour la réalisation des projets, incluant les services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, contingences, incidences et taxes.

Reconstruction de pataugeoire et pavillon des baigneurs au parc La Louisiane	4 315 000\$
Transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau	431 000\$
Réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré	5 425 000\$
Démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher	197 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour certains projets, il sera requis d'atteindre une certification environnementale basée sur la politique de développement durable pour les édifices de la ville de Montréal.

Pour certains autres projets, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de désigner un mandataire, l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie ne répondra pas aux engagements relatifs à la demande de subvention du PAM - Volet Mise aux normes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, le protocole d'entente pour l'aide financière sera signé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line FERLAND, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel MOREAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Line FERLAND, 25 avril 2017
Daniel MOREAU, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Chef d'équipe - gestion immobilière

Tél : 514 872-5515
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : (514) 868-3918

et

Jean-Simon Frenette
chef de division - études techniques
tel : 514-872-2904
télécop : (514) 868-3918

IDENTIFICATION**Dossier # :1177358001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la transaction signée en date du 19 avril 2017 par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301, la Ville de Montréal et l'employé matricule numéro 100001265 et autoriser son exécution en ses termes.

CONTENU**CONTEXTE**

Cette transaction concerne deux griefs du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301, numéros 16-0735 et 16-0768 contestant devant l'arbitre Pierre Laplante la recommandation de congédiement et le congédiement du plaignant par décision déléguée de la directrice d'arrondissement le 29 janvier 2016 de même qu'une requête du plaignant devant le Tribunal administratif du travail dans le dossier 563486-64-1501, contestant une décision du 20 janvier 2015 de la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative de ses décisions précédentes des 10 et 19 décembre 2014 refusant sa réclamation à la suite d'un événement du 21 novembre 2014 et lui réclamant le remboursement des indemnités qui lui ont versées durant les 14 premiers jours d'arrêt de travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA161416001

DESCRIPTION

À la suite de discussions de règlement ayant eu lieu entre le Syndicat et l'Employeur, les parties en sont venues à une entente dont les termes ont été confirmés dans la transaction en pièce confidentielle signée par les parties de même que le plaignant en date du 19 avril 2017.

JUSTIFICATION

Cette transaction qui tient compte des aléas dans l'issue des auditions de ces procédures, s'avère dans le meilleur intérêt de l'Employeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À cet égard, la transaction s'avère raisonnable dans toutes les circonstances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les termes de cette transaction, les parties ont convenue de s'abstenir de toute déclaration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette transaction est conforme à ces politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean ROCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie LESSARD
agent conseil en ressources humaines

Tél : 514-868-3229
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1177219002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017 - Autorisation de l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet Biquette à Montréal au parc du Pélican, entre la mi-juin et la fin d'août 2017 - Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ - dépense au surplus de gestion affecté - divers.

CONTENU

CONTEXTE

Ayant pour objectif principal d'introduire l'écopâturage à Montréal, le projet pilote *Biquette à Montréal* édition 2016 qui a eu lieu au parc du Pélican à Rosemont - La Petite-Patrie a été une réussite à plusieurs niveaux. L'activité d'écopâturage troquant quelques tondeuses au profit de moutons refait apparition au sein de grands parcs urbains dans plusieurs villes européennes et américaines. L'écopâturage urbain représente une façon alternative et écologique d'entretenir les espaces verts de la ville. Il permet également de créer un lieu rassembleur favorisant l'éducation et la sensibilisation citoyennes à l'environnement, à l'agriculture urbaine et au développement durable.

L'été dernier, les sous objectifs du projet pilote, soit de pâturer, d'éduquer et d'égayer ont été pleinement atteints :

- (1) *Pâturer* – par la création de zones de pâturage à Montréal, dans l'arrondissement Rosemont La-Petite-Patrie (Parc Pélican), pour une période de 1 mois (juillet 2016);
- (2) *Éduquer* – par la création d'un espace de pédagogie citoyenne autour de l'agriculture urbaine, avec les moutons comme vitrine;
- (3) *Égayer* – par la création d'un lieu de rencontre avec l'agriculture, qui stimule un rapprochement entre le rural et l'urbain

Pour l'édition 2017, les instigateurs de Biquette à Montréal propose une version bonifiée du projet. D'abord, la durée du projet sera augmentée de la mi juin à la fin août. Ensuite, il est prévu que l'activité se déroule principalement au parc du Pélican et dans d'autres parcs à déterminer. De la sorte, davantage de citoyens seront rejoint et pourront expérimenter Biquette à Montréal.

L'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) chapeautera le projet, pour une seconde année. AU/LAB est aussi responsable, depuis quelques années, de l'École d'été sur l'agriculture urbaine à Montréal. De plus, Biquette à Montréal pourra compter sur la Ferme gastronomique Chez Anouk, membre de l'UPA et détentrice d'un permis du MAPAQ pour l'élevage d'agneaux qui seront prêtés pour le pâturage.

L'autorisation de l'Arrondissement est conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente avec AU/LAB et au montage financier proposé par l'organisme. L'Arrondissement se réserve le droit de retirer son autorisation si les conditions prévues au protocole d'entente n'étaient pas respectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1156600010 : « Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet pilote « Biquette à Montréal » - Autorisation de l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet pilote « Biquette à Montréal » au parc du Pélican, du 9 juillet au 7 août 2016 - Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ »

DESCRIPTION

Pour une deuxième édition, le projet Biquette à Montréal propose pour chacun des trois objectifs des éléments nouveaux :

Pâturer : en 2017, Biquette à Montréal propose le déploiement de l'écopâturage (tonte de la pelouse par les moutons) à plus grande échelle en y ajoutant un nouveau volet de recherche sur l'éco-pelouse, avec 10 brebis et agneaux. Les volets de la bergerie et du compostage seront améliorés pour favoriser une meilleur aération, permettre un rangement plus efficace, favoriser le processus de compostage du fumier et diminuer les déchets organiques laissés sur place. La nouvelle bergerie disposera d'un toit vert et l'horaire des ateliers sera affiché en permanence sur l'un des murs extérieurs. Un système de sécurité sera installé à la bergerie, afin de prévenir le vandalisme.

Éduquer : Biquette à Montréal 2017 veut mettre davantage l'accent sur la pédagogie. La dimension éducation se déploiera à deux niveaux : auprès des citoyens et auprès des bergers urbains bénévoles via des formations d'apprenti-bergers.

Davantage de panneaux explicatifs seront exposés sur la site, afin de favoriser le transfert de connaissances et l'accueil de la clientèle de façon spontanée. Des animations et des ateliers seront offerts sur la biodiversité, l'agriculture urbaine, l'élevage, l'agriculture paysanne et de mouton. De plus, des soirées de projection de documentaire seront proposées et des experts seront invités à partager leur expérience et à échanger avec les visiteurs sur des sujets touchant l'agriculture.

Égayer : à la demande des visiteurs, les heures d'activités seront augmentées de 10h à 19h pour rejoindre plus de citoyens. Par l'intermédiaire d'une programmation variée, le but est de créer un lieu ludique et participatif qui stimule la vie de quartier en ajoutant, cette année, la possibilité aux visiteurs d'effectuer certaines tâches : donner le foin, rentrer les moutons, les sortir, etc., Des activités culturelles et de loisirs seront aussi de retour comme les contes de la bergère, les ateliers sur les méthodes traditionnelles du filage et du tissage de la laine, les journées berger.ère d'un jour, les pique-niques du dimanche, le yoga avec les moutons, les dégustations de fromages, les journées thématiques, etc. Les partenariats déjà établis en 2016 seront maintenus et d'autres seront développés, notamment avec le jardin communautaire Basile-Patenaude, les organismes de loisirs de l'Arrondissement, la société textile, des commerces locaux, des garderies, des camps de jours, etc.

Les agneaux seront prêtés par l'éleveuse et propriétaire de la Ferme gastronomique Chez Anouk et y seront retournés au terme du projet.

JUSTIFICATION

Le projet Biquette à Montréal s'inscrit dans une volonté d'encourager les initiatives citoyennes ou communautaires en agriculture urbaine sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, pour l'octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) pour la réalisation de ce projet, sont disponibles au surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. De plus, l'Arrondissement apporte un soutien technique à Biquette à Montréal en autorisant l'accès et l'occupation sans frais à des lieux de pâturage soit le parc du Pélican et d'autres parcs à déterminer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant, le projet Biquette à Montréal, l'Arrondissement vise à encourager des pratiques qui améliorent la qualité du milieu de vie et de l'environnement dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de l'Arrondissement participe à la faisabilité de l'événement. Les interventions de AU/LAB demeurent à dimension locale et la stratégie d'intervention repose sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens autour du thème de l'agriculture urbaine à Montréal. Le citoyen pourra considérer l'écopâturage comme une référence en matière d'innovation en agriculture urbaine et de façon plus globale en ce qui a trait au développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une annonce publique, prévue au début du mois de juin, sera organisée par la division des communications de l'Arrondissement, en collaboration avec l'organisateur de projet. De plus, l'annonce des activités d'animation en lien avec l'installation de la bergerie urbaine et les déplacements, devra aussi être coordonnée avec la division des communications de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation technique, ouverture et lancement de la bergerie à la mi-juin, déroulement des activités et déplacement de la bergerie selon le calendrier prévu et fermeture et nettoyage du site à la fin d'août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélina PLANCHENAUULT, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BROUILLETTE
agente de recherche

Tél : 514-872-2410
Télécop. : 514-868-3804

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Lucie PAQUIN
C/d rayonnement et relations avec les
publiques

Tél : 514 872-2912
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1173879004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 20 529 000\$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2016 non réalisées

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 529 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2016 non réalisées.
Le conseil municipal autorisait par sa résolution CM17 , le report au PTI 2016-2018 des dépenses non réalisées en 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0620 - Adopter un budget supplémentaire de 271 120 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2016, et ce, pour l'ensemble des arrondissements

CA16 26 0172 - Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 23 377 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2015 non réalisées

CM16 0471 - 18 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2015

CM15 0549 - 4 mai 2015 - Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

CM14 0414 - 29 avril 2014 - Report des dépenses d'immobilisation 2013 non réalisées par les arrondissements.

DESCRIPTION

En mai dernier, suite à l'acceptation par le conseil municipal de reporter les soldes non dépensés des budgets 2016 pour les dépenses en immobilisations des arrondissements, le Service des finances a procédé au transfert budgétaire en conséquence.
Des virements budgétaires pour un montant de 20 529 000\$ doivent être effectués afin d'assurer le financement de projets 2016 et 2017 qui sont, pour la plupart, en voie de réalisation.

Le détail des virements budgétaires entre projets figure à titre de pièce jointe au sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des virements budgétaires doivent être effectués de façon à ce que les budgets soient en conformité avec les opérations de l'arrondissement. De plus, afin de respecter les règles figurant au guide de gestion budgétaire des dépenses en immobilisations, les virements de crédits autres qu'administratifs doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Division des ressources financières et matérielles effectuera les virements requis pour faire suite à la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guytaine LÉVESQUE

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT

Le : 2017-04-21

Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942

Télécop. :

Directrice

Tél : 868-3563

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION **Dossier # :1175934003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle de 427 105\$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs prévu dans une entente cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Autorisation d'une dépense additionnelle de 438 053\$ (taxes incluses) pour la location d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement prévu au contrat déjà octroyé par l'appel d'offres 15-14523. Autoriser un virement de 865 158 \$ (taxes incluses) en provenance du surplus affecté - déneigement vers le budget de fonctionnement 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de déneigement, la division de la voirie utilise du sel de déglçage et de l'abrasif pour effectuer l'entretien des trottoirs et de la chaussée durant l'hiver. Le Service de l'approvisionnement a la responsabilité de conclure des ententes-cadres permettant d'acquérir ce bien auprès des fournisseurs.

En raison des conditions climatiques changeantes, la quantité de sel et d'abrasifs utilisée par l'arrondissement varie d'une saison à l'autre. L'hiver 2016-2017 compte parmi les 5 hivers les plus doux historiquement. Ce phénomène a entraîné de nombreux épisodes de neige, pluie, grésil et pluie verglaçante. Les variations de température et la grande diversité des types de précipitations ont nécessité une plus grande utilisation de sels et d'abrasifs pour les opérations d'épandage, le tout afin d'assurer la sécurité des citoyens, piétons, cyclistes et automobilistes.

Pour l'année 2017, l'arrondissement avait prévu des crédits de 463 900\$ au budget de fonctionnement pour l'achat de sel et d'abrasifs. Selon les dépenses réelles, et les prévisions au 31 décembre 2017, un montant additionnel de 427 105 \$, taxes incluses, soit une dépense nette pour la Ville de Montréal de 390 000 \$, serait nécessaire en vue d'assurer l'épandage pour les mois de novembre et décembre 2017.

À titre de comparaison, voici les statistiques annuelles de consommation de sel :

Année	Budget	Dépense annuelle
2015	400 600 \$	716 207 \$
2016	400 600 \$	828 930 \$
2017	463 900 \$	853 900 \$*

* 853 900 \$ = Dépenses au 30 avril 2017 + Projections jusqu'au 31 décembre 2017

Par ailleurs, afin de réaliser le déneigement sur le territoire de l'arrondissement, la Division de la voirie utilise ses propres véhicules et équipements mais doit également louer certains appareils spécialisés avec opérateurs.

En 2017, en raison des nombreux cycles de gel et de redoux et de la présence de glace et de verglas, les opérations de déneigement ont nécessité une plus grande utilisation des appareils de location avec opérateurs, le tout afin d'assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes et de répondre aux normes établies par la Politique Neige de la Ville de Montréal. Il a également été nécessaire de louer des appareils avec opérateurs afin de pallier au manque d'employés en attente de formation par le CSP-MRA.

Alors que les contrats de location d'équipements avec opérateurs pour les opérations neige sont prévus avec des taux horaires et une durée fixe, la quantité d'heures est variable puisqu'elle dépend des conditions climatiques. Ainsi, tel que mentionné dans les sommaires décisionnels préparés pour l'octroi de ces contrats, il est possible qu'en cours de mandat, compte tenu des conditions climatiques et des opérations requises, le nombre d'heures d'utilisation soit supérieur au minimum garanti. Un nouveau sommaire doit alors être préparé afin d'autoriser cette dépense additionnelle. En l'occurrence, pour l'année 2017, l'arrondissement avait prévu des crédits de 523 300 \$ au budget de fonctionnement pour la location de ces appareils avec opérateurs. Selon les dépenses réelles et les prévisions au 31 décembre 2017, un montant additionnel de 438,053 \$, taxes incluses, soit une dépense nette pour la Ville de Montréal de 400 000 \$, serait nécessaire afin d'assumer les dépenses en vue des précipitations des mois de novembre et décembre 2017.

À titre de comparaison, voici les statistiques annuelles des dépenses de location d'appareil avec opérateurs :

Année	Budget	Dépense annuelle
2015	801 000 \$	666 700 \$
2016	791 000 \$	814 900 \$
2017	523 300 \$	923 300 \$*

* 923 300 \$ = Dépenses au 30 avril 2017 + Projections jusqu'au 31 décembre 2017

En conséquence, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en provenance du surplus affecté de déneigement, de 390 000 \$ (427 105 \$ taxes incluses) afin d'assurer le bon déroulement des opérations d'épandage, et de 400 000 \$ (438 053 \$ taxes incluses) pour permettre la continuation des opérations de déneigement jusqu'au 31 décembre 2017. Les crédits qui ne seront pas utilisés seront conservés au surplus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1344 : Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$).

CM16 1151 : Conclure avec Carrières St-Jacques inc, une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 16-15142 (3 soum.)

CA15 26 0202 : Octroi d'un contrat au montant de 141 131,82 \$, taxes incluses, à « 2734-

6584 Québec inc. », pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires).

CA14 26 0351 : Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$ (taxes incluses) pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés - Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP - 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP - 5 soumissionnaires) - Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties.

CA14 26 0006 : Autorisation d'une dépense totale de 573 451,20 \$ \$, pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appels d'offres 12-12089 et 12-12395, contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (RPPS12-02021-OP et RPPS12-08060-OP).

CA15 26 0253 : Autorisation d'une dépense additionnelle de 415 163,92 \$, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasifs prévu dans une entente-cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

La prévision des dépenses pour l'achat de sel, d'abrasifs et la location d'appareils avec opérateurs dépassent les budgets prévus.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la bonne continuation des opérations de déneigement pour l'hiver prochain, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses et le virement de crédits en provenance du surplus affecté de déneigement. L'arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de l'ensemble du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses actuelles et prévues sont comme suit :

	Budget	Dépense au 30 avril 2017	Dépense prévue	Budget requis
Sel	463 900 \$	352 966 \$	853 900 \$	390 000 \$
Service technique - location	523 300 \$	647 800 \$	923 300 \$	400 000 \$

Les crédits requis, 390 000 \$ et 400 000\$, pour un total de 790 000 \$ sont disponibles au surplus affecté de déneigement et seront virés vers le budget de fonctionnement 2017 afin d'assumer les prochaines dépenses. Les crédits non utilisés demeureront au surplus affectés de déneigement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les opérations de déneigement et d'épandage sur rues et trottoirs sont des activités essentielles. Sans ces provisions budgétaires, le service de déneigement ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité des citoyens

sur les différentes voies publiques serait grandement compromise si nous ne majorons pas le budget autorisé à cette fin, la Ville ne disposant pas des ressources nécessaires pour effectuer les travaux supplémentaires que cela engendrerait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ST-LAURENT
Chef de division - Voirie

Tél : 514 872-1260
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1176762007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales : «Chemin Vert», «Fête de ruelle», «Annonce de l'aménagement de La place 375 000 arbres», «Journée d'ouverture de saison du Junior BB - Baseball Rosemont», «Ligue de soccer», «Tour du silence», «Sur les rails», «Rien que du soccer», «Journée d'ouverture de saison - Baseball Rosemont», «Fête de fin d'année de l'école Père-Marquette», «Spectacle Maelstrom», «Fête de fin d'année», «Tango dans le parc», «Défi triple jeu 2017», «La Fête des aînés», «Triathlon du Vitrail» , «Fête nationale du Québec au parc Molson», «Marché de nuit», «Concert Campbell», «Théâtre La Roulotte», «Défi atome», «Ciné-parcs», «Course TROIS, 2, 1, GO!», «Remise des trophées Baseball St-Esprit de Rosemont» et «Remise des trophées Baseball Rosemont».

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements, incluant les promotions commerciales qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2017. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants:

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie (01-279, article 521);
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0136 (2 mai 2016) Pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont- La Petite-Patrie (01-279, article 521), Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) pour les événements indiqués dans le tableau en annexe et d'amender l'ordonnance 2016-26-009 adoptée le 4 avril 2016 dans le cadre de l'activité d'athlétisme du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur le 8 juin 2016 de 8 h à 16 h au parc Étienne-Desmarteau. (1166762003)

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. À ce sujet, les promotions commerciales organisées par les différentes associations et Sociétés de développement commercial sont des événements importants permettant d'affirmer leur positionnement comme destination commerciale et culturelle de premier plan. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'Arrondissement.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2017.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'Arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement. La permission d'afficher permettra à certains promoteurs d'annoncer sur des bannières la venue de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. Les coûts relatifs au soutien logistique offert par la Ville (barrières Mills, nettoyage de rue, etc.) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés lorsque les équipements ou ressources sont disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours et obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.
Un calendrier des promotions commerciales est transmis aux divers services publics pour les informer de la fermeture des rues et de la tenue des activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.
Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant chacun des événements si nécessaire.

Des permis autorisant les différents événements ainsi que les promotions commerciales sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, la Direction du développement du territoire et des études techniques et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent sommaire est en conformité avec le Règlement sur les promotions commerciales (RCA-128).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Jessica BÉLANGER
Agente de développement

Tél : 514-872-6554
Télécop. : 514-872-4665

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 3570, boulevard Rosemont (lot 1 588 116), de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement – Fonds de compensation de 5 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant sollicite une autorisation qui lui permettrait d'être exempté de fournir une unité de stationnement exigible en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) pour les travaux de transformation portant de trois à quatre le nombre de logements de l'immeuble situé sur le lot 1 588 116 (3570, boulevard Rosemont).

En vertu des dispositions inscrites au Règlement concernant les exemptions en matière d'unités de stationnement (Règlement 5984 modifié), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance relative à l'exemption sollicitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Selon l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), deux unités de stationnement sont exigées pour un immeuble de quatre logements, soit une unité de stationnement par groupe de deux logements de plus de 50 m². Comme le requérant n'est en mesure de fournir qu'une unité de stationnement, une contribution au fonds de compensation est requise pour une unité.

La demande de permis de transformation en cours d'étude (3001291882) vise à subdiviser un logement en deux unités.

Un permis de transformation visant des travaux en sous-œuvre afin d'aménager en aire de plancher et un réaménagement intérieur et extérieur a déjà été émis le 2 mars 2017 (3000633476-17).

Critères RCA-67, art.3 (5984 modifié)

- 1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- 2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées;
- 3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur;

- 4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos;
- 5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis qu'une suite favorable peut être accordée à la présente requête en considérant les éléments suivants :

- le projet aura un impact limité sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur (voir p.j.);
- la portion de terrain en façade à côté de la voie d'accès de l'unité existante bénéficiera d'un aménagement paysager;
- le bâtiment est implanté en contiguïté sur un terrain de coin non accessible à partir d'une ruelle;
- l'aménagement des unités de stationnement à l'avant (côté 15^e Avenue) n'est pas possible étant donné les normes encadrant les aires de stationnement en façade (01-279, art.572);
- le terrain est situé à moins de 300 m d'une station Bixi et est desservi par plusieurs lignes d'autobus;
- La portion de la 15^e Avenue, au sud du boulevard Rosemont n'est pas visée par un programme de SRRR (vignettes). Cette option pourrait éventuellement être envisagée afin de faciliter le stationnement sur rue aux résidents si le besoin se faisait sentir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme à recevoir de 5 000 \$ à titre de contribution au fonds de compensation devra être déposée dans le compte budgétaire

2426.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 19 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo LAFONTAINE-JACOB
Agent de recherche

Tél : 514 868-4552
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2000, boulevard Rosemont (lot 3 795 374), de l'obligation de fournir une unité de stationnement – Fonds de compensation de 5 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant sollicite une autorisation qui lui permettrait d'être exempté de fournir une unité de stationnement exigible en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) pour les travaux de construction d'un bâtiment de huit logements sur le lot 3 795 374 (2000, boulevard Rosemont).

En vertu des dispositions inscrites au Règlement concernant les exemptions en matière d'unités de stationnement (Règlement 5984 modifié), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance relative à l'exemption sollicitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La demande de permis de démolition visant le bâtiment existant (3001255245) a fait l'objet d'une décision favorable du comité de démolition le 8 mars 2017.

DESCRIPTION

Selon l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), quatre unités de stationnement sont exigées pour un immeuble de huit logements, soit une unité de stationnement par groupe de deux logements de plus de 50 m². Comme le requérant n'est en mesure de fournir que trois unités de stationnement, une contribution au fonds de compensation est requise pour une unité.

La demande de permis de transformation (3001259105) vise à construire un bâtiment de huit logements sur trois étages et fait l'objet d'un PIIA.

Critères RCA-67, art.3 (5984 modifié)

- 1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- 2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées;
- 3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur;
- 4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos;

5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis qu'une suite favorable peut être accordée à la présente requête en considérant les éléments suivants :

- le projet aura un impact limité sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur (voir p.j.);
- le bâtiment est implanté en contiguïté sur un terrain de coin non accessible à partir d'une ruelle;
- l'aménagement d'une unité de stationnement supplémentaire affecterait la qualité des espaces intérieurs et extérieurs;
- le terrain est situé à 18 minutes de marche (1,4 km) du métro Rosemont, à moins de 200 m d'une station Bixi et est desservi par plusieurs lignes d'autobus;
- La portion de la rue de Bordeaux au sud du boulevard Rosemont n'est pas visée par un programme de SRRR (vignettes). Cette option pourrait éventuellement être envisagée afin de faciliter le stationnement sur rue aux résidents si le besoin se faisait sentir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme à recevoir de 5 000 \$ à titre de contribution au fonds de compensation devra être déposée dans le compte budgétaire

2426.0000000.000000.000000.33501.000000.0000.000000.000000.000000.000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 19 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo LAFONTAINE-JACOB
Agent de recherche

Tél : 514 868-4552
Télécop. : 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnance - Création de l'événement « Vélos gourmands » entre le 9 mai 2017 et le 5 novembre 2017, autorisant l'usage de triporteurs commerciaux afin de vendre des produits alimentaires dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue de divers événements ou activités sur le domaine public. Pour ce faire, il doit toutefois déroger à la réglementation municipale. Ce sommaire a pour finalité d'émettre l'ordonnance reliée à la création de l'événement « Vélos gourmands ». Cette ordonnance fait partie intégrante de certains règlements et permet ainsi une dérogation temporaire à certains articles, afin d'autoriser certaines activités sur le domaine public, le tout devant être soumis à l'accord des autorités compétentes. Cette ordonnance concerne le règlement suivant :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 26 0101 de la séance du 4 avril 2016 : Édiction d'ordonnance - Projet « Triporteur commercial »

Résolution CA16 26 0138 de la séance du 2 mai 2016 : Édiction d'ordonnance - Projet « Triporteur commercial »

DESCRIPTION

L'événement « Vélos gourmands » se déroulera du 9 mai 2017 au 5 novembre 2017 dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme. Dans le cadre de cet événement, les triporteurs commerciaux inscrits à titre de participants sont autorisés à vendre des produits alimentaires sur le domaine public en conformité aux conditions inscrites dans l'ordonnance visée par le présent sommaire.

Afin d'obtenir l'autorisation de participer à cet événement, les exploitants de triporteurs commerciaux intéressés doivent faire l'objet d'une ordonnance distincte du conseil d'arrondissement les confirmant à titre de participants à l'événement « Vélos gourmands ».

Pour ce faire, ils doivent faire parvenir le dossier constituant leur demande à la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement et obtenir un avis

favorable qui sera transmis, pour autorisation, au conseil d'arrondissement. L'information nécessaire à la constitution de leur dossier est disponible auprès du Bureau d'Accès Montréal de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Afin de se conformer à l'article 1 du règlement 02-002, « Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement », le conseil d'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie entend créer l'événement « Vélos gourmands ».

La création de l'événement « Vélos gourmands » participe à l'animation des espaces publics, une composante essentielle de la qualité de vie que l'on retrouve dans l'arrondissement. Elle favorise l'amélioration de l'expérience des usagers et l'achalandage des lieux fréquentés par la population.

De plus, cet événement vise à favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises de petite échelle, à la fois mobiles et innovantes, en leur permettant d'utiliser l'espace public à des fins commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les SDC et associations de marchands ont été informées de cette ordonnance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SIMONEAU
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 868-3883

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du
territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882

Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance - Participants autorisés à prendre part à l'événement « Vélos gourmands ».

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue de divers événements ou activités sur le domaine public. Pour ce faire, il doit toutefois déroger à la réglementation municipale. Ce sommaire a pour finalité d'émettre l'ordonnance reliée à l'inscription de participants à l'événement « Vélos gourmands ». Cette ordonnance fait partie intégrante de certains règlements et permet ainsi une dérogation temporaire à certains articles, afin d'autoriser certaines activités sur le domaine public, le tout devant être soumis à l'accord des autorités compétentes.

Cette ordonnance concerne le règlement suivant :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

L'ordonnance permettra aux entreprises « L'Affaire est chocolat! » située au 2530, rue Beaubien Est, et « Le Café Pista », situé au 500, rue Beaubien Est, de vendre des produits alimentaires dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant la parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme.

Cette autorisation est valide pour la durée de l'événement «Vélos gourmands», soit du 9 mai au 5 novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 26 0101 de la séance du 4 avril 2016 : Édiction d'ordonnance - Projet « Triporteur commercial »

Résolution CA16 26 0138 de la séance du 2 mai 2016 : Édiction d'ordonnance - Projet « Triporteur commercial »

Résolution CA17 26 XXXX de la séance du 8 mai 2017 : Édiction d'ordonnance - Création de l'événement «Vélos gourmands» entre le 9 mai 2017 et le 5 novembre 2017, autorisant l'usage de triporteurs commerciaux afin de vendre des produits alimentaires dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les entreprises « L'Affaire est chocolat! » et « Le Café Pista » ont soumis leur dossier à la Direction du développement du territoire et études techniques. Suite à l'analyse des dossiers, la direction considère que les entreprises rencontrent les critères de sélection. De plus, les entreprises s'engagent à respecter les conditions d'exploitation d'un triporteur commercial dans le cadre de l'événement « Vélos gourmands ». La Direction recommande que les entreprises soient inscrites à titre de participant à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les SDC et associations de marchands ont été informées de cette ordonnance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SIMONEAU

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2017-03-22

Conseiller en planification

Tél : 514 868-3883
Télécop. : 514 868-3918

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1171316002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage - Relocalisation de la zone de la rue Mozart Est sur la rue Alma.

CONTENU

CONTEXTE

DDS 17-86033

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, le Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, Division de la planification des transports et de la mobilité, installe dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie plusieurs bornes de recharge électrique. Deux de ces bornes seront installées sur l'avenue Mozart Est à l'endroit où est située une zone de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage. Le présent dossier consiste à relocaliser la zone de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage, à proximité du marché Jean-Talon pour desservir la clientèle résidentielle de ce secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 260337 - Modalités d'émission et utilisation des vignettes de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage.

CA13 260225 - Implantation de quatre nouvelles places de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, à proximité du marché Jean-Talon, dans le secteur numéro 131 « Véhicule d'auto-partage RPP ».

CA16 260100 - Ediction d'une ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage - Relocalisation d'une zone située à moins de 5 m d'une intersection.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

- de retirer, sur l'avenue Mozart Est, entre la rue Alma et l'avenue Henri-Julien, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, du 1^{er} avril au 31 octobre (secteur 131), sur une distance de 12 m, à environ 9,2 m à l'ouest de l'avenue Henri-Julien;
- de retirer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, la réglementation de stationnement interdit de 9 h 30 à 10 h 30, les jeudis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur une distance de 20,8 m, immédiatement au sud de l'avenue Mozart Est;
- d'installer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, une

zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, du 1^{er} avril au 31 octobre (secteur 131), sur une distance de 12 m, à environ 8,8 m au sud de l'avenue Mozart Est.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la politique de transport alternatif sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, ainsi que de la stratégie d'électrification des transports mis en oeuvre par la Ville de Montréal, et pour répondre aux besoins des compagnies offrant un service de véhicules d'autopartage ou en libre service, nous proposons le retrait de la zone réservée aux véhicules d'autopartage (secteur 131) située sur l'avenue Mozart Est, de la remplacer par une zone de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge (décision déléguée 2177295012) et de procéder à l'implantation d'une nouvelle zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage sur la rue Alma.

Cette nouvelle zone sera réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, que pour la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 octobre de chaque année et sera soustraite de la période d'interdiction de stationnement existante sur ce tronçon comme toutes autres zones réservées aux véhicules d'autopartage sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'allocation des deux espaces de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage génèrent des revenus de 1 248 \$ par année. Les frais ont déjà été acquittés pour l'année en cours.

Les dépenses pour déplacer cette zone sont estimées à 306,93 \$. Les crédits sont disponibles à même le budget 2017 de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de service d'autopartage diminue le nombre de véhicules présents sur le territoire et par le fait même l'usage de l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de deux espaces de stationnement, en tout temps, du 1^{er} avril au 31 octobre, pour satisfaire les besoins en stationnement des entreprises offrant un service de véhicules d'autopartage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Ronald FORLINI, 6 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-05

Daniel LAFOND
Directeur et Jean -Simon Frenette, chef de
division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2016, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a reçu une demande de changement de zonage, afin de permettre plus de flexibilité dans l'offre commerciale sur une partie du Technopôle Angus. En effet, dans ce secteur, la réglementation actuelle limite les usages commerciaux permis et la superficie de plancher maximale autorisées pour certains usages. L'objectif, en 1995, suite à la fermeture des anciens ateliers Angus, était de créer un parc industriel traditionnel en s'appuyant sur les principes de développement économique communautaire pour créer des emplois destinés aux résidents du quartier. Cependant, en 2013, une des principale critique qui a ressortie d'une étude économique du secteur d'emplois Angus, réalisée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en collaboration avec la Société de développement Angus (SDA) et la Cdec Rosemont Petite-Patrie, fut la mauvaise desserte en services de proximité. Aujourd'hui, le Technopôle Angus compte environ 2 300 emplois. Pour attirer davantage d'entreprises et pour assurer la pérennité de ce secteur d'emplois, la création d'un véritable milieu de vie comportant une offre de commerces diversifiés et des espaces extérieurs de qualité est visée. Ainsi, le modèle du parc industriel traditionnel, caractérisé par sa faible densité et par la présence de vastes aires de stationnement extérieur, est délaissé pour un modèle plus compatible avec le milieu largement résidentiel dans lequel le Technopôle Angus s'inscrit. Pour s'adapter à la nouvelle vision du développement de ce secteur, des modifications aux Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) sont proposées.

De plus, par la même occasion, la direction souhaite modifier ce règlement, afin d'autoriser et d'encadrer la construction et l'installation de bâtiments temporaires. En effet, le Règlement d'urbanisme 01-279 est muet en ce qui a trait à la question des bâtiments temporaires, malgré que l'arrondissement soit souvent confronté à cette situation, notamment dans le cadre d'un chantier de construction ou dans les opérations de certains usages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **18 avril 1995** : Entrée en vigueur du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057).
- **29 septembre 1997** : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (97-170).
- **23 février 1998** : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (98-021).
- **31 mars 1998** : (S980453009, CO98 00532) - Approbation du projet d'accord de développement des terrains des anciens ateliers Angus entre la Ville et la Compagnie de chemin de fer St-Laurent et Hudson limitée (Ref. 960101786).
- **16 janvier 2017** : (CA17 26 0025) : Recommandation au conseil municipal - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson, en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)
- **16 janvier 2017** : CA17 26 0026 : Recommandation au conseil municipal - Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson », en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q, c. C-11.4)

DESCRIPTION

Site

En ce qui concerne les modifications relatives aux usages dans le Technopôle Angus, la zone 0533 est visée. Cette dernière est délimitée par la voie ferrée du Canadien Pacifique, la rue Rachel Est, la rue André-Laurendeau, la rue William-Tremblay, la rue Augustin-Frigon et l'avenue Mont-Royal Est. Elle comporte aussi deux terrains bordant la rue Molson situés entre la place Chassé et l'avenue Mont-Royal Est.

Pour ce qui est des mesures concernant les bâtiments temporaires, elle touche à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Projet de Règlement

Les objectifs du présent règlement sont de :

- consolider et assurer la pérennité des secteurs d'emplois existants, tel le Technopôle Angus;
- consolider et renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette par une diversification de l'offre commerciale autorisée;
- renforcer le lien entre la promenade Masson et le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette par une offre continue et diversifiée de commerces et d'emplois en bordure de la rue Molson;
- permettre et encadrer les bâtiments temporaires dans le cadre d'un chantier, pour un bureau de vente ou de location immobilière et dans le cadre des opérations de certains usages.

Dans le secteur Angus, pour atteindre ces objectifs, le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme 01-279 propose, notamment, de :

- diviser la zone 0533 en deux zones distinguées;
- maintenir la zone 0533 sur les lots 2 402 168 et 2 197 307 du cadastre du Québec, telle

qu'illustrée au plan de l'annexe A;

- créer une nouvelle zone numérotée 0812, telle qu'illustrée au plan de l'annexe A;
- maintenir les usages déjà autorisés sur le nouveau territoire de la zone 0533;
- permettre dans la nouvelle zone 0812 la catégorie d'usages C.4(2)C de la famille commerce ainsi que les usages de la famille équipement collectifs et institutionnels autorisés dans cette catégorie, la catégorie d'usages I.2C de la famille industrie et l'usage activité agricole maraîchère ou horticole;
- limiter la superficie de plancher d'un usage spécifique de la famille commerce à 2 000 m² dans les zones 0533 et 0812;
- limiter la superficie de plancher de l'usage restaurant-traiteur à 400 m² dans la zone 0812;
- autoriser un usage spécifique de la famille commerce uniquement au rez-de-chaussée et au sous-sol dans les zones 0533 et 0812;
- permettre un usage spécifique de la famille commerce au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée, à certaines conditions, dans les zones 0533 et 0812;
- permettre l'usage « débit de boissons alcooliques » sous certaines conditions dans la zone 0812;
- permettre, par la procédure des usages conditionnels, un usage spécifique de la catégorie d'usages C.4(2), d'une superficie de plancher supérieure à 2 000 m², à l'exception de l'usage débits de boisson alcoolique, dans la zone 0812. Pour analyser cette demande par la procédure des usages conditionnels, les éléments suivants sont ajoutés :
 - des critères permettant l'évaluation de cette demande d'usage conditionnel;
 - l'obligation de déposer une étude d'impact sur la circulation et le stationnement et une analyse d'impact commercial lors de la demande;
 - enlever certains critères permettant l'évaluation de l'alignement de construction puisque des critères semblables sont déjà présents à l'article 674.4 du Règlement d'urbanisme 01-279;
- ne plus exiger que le remplacement d'une composante architecturale soit approuvé en vertu d'un plan d'implantation et d'intégration architectural dans les zones 0533 et 0812.

Sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, pour atteindre ces objectifs, le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme 01-279 propose, notamment, de :

- créer une définition du mot « bâtiment temporaire » en remplacement du mot « construction temporaire »;
- permettre la construction et l'installation de bâtiments temporaires dans le cadre d'un chantier, pour un bureau de vente ou de location immobilière et dans le cadre des opérations d'un jardin communautaire et des usages activités communautaires ou socioculturelles et activité agricole maraîchère ou horticole, sous certaines conditions et pour une période définie.

Analyse d'impact commercial

Puisque la Société de développement Angus (SDA) souhaite ajouté 45 000 pi² de superficie commerciale dans le secteur Angus, l'arrondissement leur a demandé de produire une analyse de l'impact sur la structure commerciale environnante, incluant la promenade Masson. Pour ce faire, la SDA a mandaté le Groupe Altus pour produire l'étude jointe au présent sommaire.

Selon le Groupe Altus, les établissements situés dans la zone d'étude devraient subir un impact allant de nul à moyen selon le type de commerces. « L'impact le plus élevé (quoique moyen) se fera sur les pharmacies de la Promenade Masson et du centre d'achat Maisonneuve. Pour les autres catégories commerciales, l'impact varie de nul à faible ». Pour établir cette prévision, le consultant a pris notamment en compte les éléments suivants :

- l'offre commerciale existante;
- la prévision d'une croissance démographique soutenue dans le secteur, notamment avec les projets du Technopôle Angus, de Solotech, de Norampac et de U31;

- la prévision de croissance en terme d'emplois dans le secteur Angus;
- l'enquête téléphonique, effectuée en 2016, qui indique que les fuites commerciales s'élèvent à 57 % dans les catégories commerciales retenues (biens courants, soins personnels et restaurations) dans la zone d'étude.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) pour les raisons suivantes :

- il s'inscrit dans la vision stratégique du Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal en améliorant le cadre de vie par une offre diversifiée de commerces et d'emplois répondant aux besoins de la population;
- il permet de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette par une diversification de l'offre commerciale autorisée assurant ainsi sa pérennité;
- il permet de renforcer le lien entre la promenade Masson et le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette par une offre continue et diversifiée de commerces et d'emplois en bordure de la rue Molson;
- il s'inscrit dans la nouvelle vision du secteur Angus qui propose la création d'un véritable milieu de vie complet, incluant des commerces et comprenant des espaces extérieurs de qualité, pour attirer et maintenir des entreprises, un modèle plus compatible avec la présence de résidences à proximité;
- il répond à une des principales recommandations d'une étude économique du secteur d'emplois Angus, produite en 2013, à l'effet d'augmenter la desserte en services de proximité;
- il permet et encadre adéquatement les bâtiments temporaires dans le cadre d'un chantier, pour un bureau de vente ou de location immobilière et dans le cadre des opérations de certains usages.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 10 avril 2017

Adoption du 1^{er} projet de Règlement - 10 avril 2017

Consultation publique - 3 mai 2017

Adoption du 2^e projet de Règlement - 8 mai 2017

Processus d'approbation référendaire - mai 2017

Adoption du Règlement - 5 juin 2017

Entrée en vigueur à la délivrance du certificat de conformité - juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-06

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION**Dossier # :1170963007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la consultation publique tenue le 3 mai 2017, certaines modifications ont été apportées au projet de règlement :

1. Appliquer, pour un bâtiment temporaire, l'article 79 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) relativement aux matériaux prohibés, sauf pour la pellicule plastique et de vinyle pour les serres temporaires;
2. Permettre les bâtiments temporaires pour l'usage « activité agricole maraîchère ou horticole » seulement dans la zone 0812 (Technopôle Angus);
3. Limiter la superficie de plancher d'un bâtiment temporaires à 15 m² pour les usages « activités communautaires ou socioculturelles » et « jardin communautaire ».

Ces éléments ont été discutés lors de la consultation publique. Le projet de règlement modifié, suite à la consultation publique, est en pièce jointe addenda du présent sommaire addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

514 868-3807

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1173879005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de son plan triennal d'immobilisations 2017-2019, l'arrondissement se doit de faire adopter les règlements d'emprunts en conséquence, et ce, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 26 0271 Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
- CA16 26 0068 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2616-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018
- CA14 26 0211 - 02-06-2014: Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement », dans le cadre du « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 » (RCA2614-001)

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 5 800 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement tels que la mise aux normes de pataugeoires et chalets de parcs ainsi que l'aménagement de nouveaux parcs et jardins communautaires. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'arrondissement, notamment certains sites de baignade et chalets de parcs. De plus, suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'arrondissement,

nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	5 800 000 \$
MOINS:	
Dépôt de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$
Montant à financer par emprunt	5 800 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI": (Voir pièce jointe pour détail)
(Projet SIMON: Voir pièce jointe pour détail)

	2017	2018	2019
Investissement(s) net(s)	1 600 000 \$	1 200 000 \$	3 000 000 \$
MOINS:			
Dépôt de promoteurs	0 \$	0 \$	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$	0 \$	0 \$
Montant à financer par emprunt	1 600 000 \$	1 200 000 \$	3 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation de ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du règlement.

- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de d'avril 2017.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois de mai 2017.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).

- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Simone BONENFANT
Directrice

Tél : 514 868-3563
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1173879007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CONTENU

CONTEXTE

Pour donner suite à l'adoption de son plan triennal d'immobilisations 2017-2019, l'arrondissement se doit de faire adopter le règlement d'emprunt en conséquence afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projet y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0271 Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CA16 26 0069 Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2616-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 260334 Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement » (RCA2613-004), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 2 700 000 \$ afin de financer l'acquisition, la construction ou la réfection de bâtiments relatifs aux installations récréatives, sportives, culturelles et administratives de l'arrondissement Rosemont -- La Petite-Patrie. Cette somme comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux, la main d'oeuvre capitalisable ainsi que les frais incidents s'y rapportant. Ces divers projets vont s'échelonner au cours des trois prochaines années et vont débiter dès l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisations.

Ces travaux de protection sont nécessaires afin de maintenir en bon état le parc immobilier de l'arrondissement. De plus, le fait de se doter de nouvelles installations va permettre de répondre aux divers besoins grandissants des citoyens de l'arrondissement Rosemont -- La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ASPECTS FINANCIERS:

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s) 2 700 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$

Montant à financer par emprunt 2 700 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projets "INVESTI": (Voir pièces jointes pour détail)

(Projet SIMON: voir pièces jointes pour détail)

2017 2018 2019

Investissement(s) net(s) 0 \$ 1 300 000 \$ 1 400 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 0 \$ 1 300 000 \$ 1 400 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des divers projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour approbation des personnes habiles à voter.

- Avis public pour scrutin référendaire, si requis.
- Publication du règlement.
- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois d'avril 2017.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois de mai 2017.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directrice

Tél : 514 868-3563
Télécop. :

Le : 2017-04-21

IDENTIFICATION

Dossier # :1173879006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, afin de permettre la réalisation de diverses interventions de voirie sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0271 Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CA16 26 0070 Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2616-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018.

CA13 26 0029 Adoption - Règlement d'emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » (RCA2613-001).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 8 500 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière et d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Afin de pallier la dégradation du réseau routier, l'arrondissement se doit d'investir de telles sommes. De plus, cette année verra se concrétiser de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	8 500 000 \$
MOINS :	
Dépôt(s) de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention(s) déjà encaissé(es)	0 \$
Montant à financer par emprunt	8 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI" # 14 55732-000 : Programme annuel de réfection routière et apaisement de la circulation - (Projet SIMON # 148329)

2017 2018 2019

Investissement(s) net(s) 2 900 000 \$ 2 800 000 \$ 2 800 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 2 900 000 \$ 2 800 000 \$ 2 800 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Publication du règlement

- Communication du règlement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de février 2016.
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois de mars 2016 .
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi de contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Simone BONENFANT
Directrice

Tél : 514 868-3563
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de résolution autorisant l'usage « Bureau » au troisième étage du bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande de projet particulier d'occupation le 22 décembre 2016. Ce projet consiste à occuper le troisième étage de l'immeuble visé par un usage « bureau » plutôt que résidentiel, et ce, en dérogation au zonage.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les autorisations et conditions contenues dans la résolution portant sur l'usage permis sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le réaménagement de l'immeuble et l'ajout du troisième étage ont d'abord été autorisés par le permis de transformation 3000604555-16 le 28 octobre 2016, suite à un PIIA (Décision DB160963059). Un logement était alors prévu pour occuper le troisième étage, avec des locaux commerciaux au RDC et au deuxième étage.

DESCRIPTION

La rue Beaubien présente une continuité commerciale diversifiée. Entre la 6^e Avenue et l'avenue De Lorimier, on trouve plusieurs bâtiments de trois étages dont la majorité est occupée par des logements aux étages supérieurs. Surtout dans sa section près du projet, la rue Beaubien présente des bâtiments mixtes commercial/résidentiel. Les vitrines commerciales sont rythmées par les entrées privatives des logements, la mixité des usages crée un va et vient constant qui participe à l'attrait de la rue. Les bâtiments uniquement commerciaux sont l'exception.

Du point de vue réglementaire, ce secteur de la rue Beaubien est généralement associé aux catégories C.4(1-2)B H, l'idée étant qu'elle doit rester une rue commerciale mixte présentant des logements aux étages supérieurs, et minimalement au troisième étage. Vers l'ouest, on trouve quelques intrusions de la classe C (usages commerciaux autorisés à tous les étages) jusqu'au boulevard Saint-Laurent, alors que vers l'est c'est plutôt la classe A

(résidentiel aux étages) qu'on remarque par endroit. Les catégories d'usages prescrits servent d'abord à renforcer l'unité dans les formes et les usages existants de la rue Beaubien.

Le parc Molson est un square dédié aux résidents riverains. C'est un lieu rassembleur dont l'animation et l'occupation constante profitent de l'interface commerciale et dynamique de la rue Beaubien. Le seul immeuble comportant un troisième étage commercial face au parc Molson est le voisin de l'immeuble visé (2518-2522, rue Beaubien Est). Sur cette section face à la partie est du parc au niveau du rez-de-chaussée.

Le secteur autour du parc Molson est hautement attrayant et les taux d'inoccupation des unités résidentielles et d'affaires semblent très faibles.

Règlementation applicable

Plan d'urbanisme

- Affectation du sol : Secteur résidentiel
- Densité de construction : Secteur 21-01 (deux à trois étages)
- Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé
- Patrimoine bâti : Secteur de valeur exceptionnelle
- Synthèse des orientations : Qualité des milieux de vie
(Soutien de la vitalité commerciale)

Règlement d'urbanisme 01-279

- Usages : C.4(1)B H
- Densité : 0 – 4.5
- Hauteur : 2 à 3 étages; 0 à 12,5 m
- Marges : 1,5 m latérale; 3 m arrière
- Taux d'implantation : 35 % à 100 %
- Verdissement : 0 %
- Secteurs significatifs : A

L'immeuble est situé dans un secteur où les catégories d'usages C.4(1)B H sont autorisées. Aucune de ces catégories ne prévoit l'usage « bureau » au troisième étage de plein droit, ni en usage conditionnel. Une autorisation par projet particulier est donc requise.

Dérogations

Pour permettre l'usage « bureau » au troisième étage, une dérogation à la classe d'occupation des usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) est requise (article 162).

Approbation référendaire

La disposition portant sur l'autorisation de l'usage « bureau » est susceptible d'approbation référendaire.

Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité

Le projet n'est pas visé par cette stratégie puisque qu'il ne vise que l'ajout d'un seul logement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques analyse les demandes de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation qui sont énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8). Ces critères sont :

1. respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
3. qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
4. avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
5. avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
6. impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
7. qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
8. avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
9. faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu;
10. un établissement commercial qui déroge aux limites de superficie identifiées à l'article 159 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279) ne doit pas compromettre la structure commerciale existante dans les quartiers avoisinants.

Le projet pose un dilemme quant à la relation entre le soutien de la vitalité commerciale à court terme et la préservation des caractéristiques qui ont contribué au succès de la rue Beaubien au fil du temps et qui ont aussi permis au secteur visé d'acquérir une valeur exceptionnelle. Cela étant dit, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement la demande de projet particulier en considérant que :

- cette modification n'entraîne pas la suppression d'un logement existant;
- le taux d'inoccupation des locaux commerciaux dans ce secteur semble à toute fin pratique nul;
- l'usage projeté ne devrait entraîner aucune nuisance particulière;
- l'usage projeté contribuerait à la diversité des usagers et à l'animation de ce secteur;
- le troisième étage est en retrait du plan de façade et son intégration architecturale a déjà été approuvée en fonction d'un usage résidentiel.

Cette autorisation devrait cependant être assujettie aux conditions suivantes :

- que seul l'usage « bureau » soit autorisé au troisième étage en plus des usages prescrits de plein droit;
- afin de limiter l'impact visuel potentiel d'un local commercial au troisième étage, un encadrement de l'affichage commercial est à prévoir. Il est ainsi proposé de limiter l'affichage commercial à au plus 1 m au-dessus du plancher du troisième étage, de façon à ce que les articles 462 et 472 du Règlement 01-279 s'appliquent comme si le troisième étage était occupé par un logement;

Cette autorisation ne vise que l'occupation du troisième étage, et tout réaménagement intérieur et toute modification aux caractéristiques architecturales devra respecter la réglementation applicable ainsi que les dispositions du titre VIII. Les plans fournis en pièces jointes (Nature Humaine, estampillé en date du 11 janvier 2017) ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

Le projet a été présenté à la séance du CCU du 18 janvier 2017 et les membres ont émis un avis favorable avec commentaires (voir note additionnelle).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CCU : 2017-01-18
Premier projet de résolution : 2017-03-13
Consultation publique : 2017-04-05 (à confirmer)
Second projet de résolution : 2017-04-10
Processus référendaire : Avril 2017
Adoption du règlement : 2017-05-08

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme de la ville de Montréal
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo LAFONTAINE-JACOB

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2017-02-22

Agent de recherche

Tél : 514 868-4552
Télécop. : 514 872-1936

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de résolution autorisant l'usage « Bureau » au troisième étage du bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment de huit logements sur trois étages plus mezzanine et stationnement au rez-de-chaussée - Bâtiment situé au 2000, boulevard Rosemont - Demande de permis 3001259105.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671.11 : projet de construction d'un bâtiment d'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Autorisation de démolition :

Le comité de démolition a accordé la démolition du bâtiment existant avec conditions, en date du 8 mars 2017. Voir document en pièce jointe.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un nouveau bâtiment de trois étages avec une construction hors toit. Le bâtiment prévoit l'aménagement de huit logements de 616 à 1 116 pi² et trois cases de stationnement. Le taux d'implantation prévu est de 85 %. Le c.o.s. proposé est de 2,76. L'aire de stationnement prévu à l'intérieur est accessible par la rue Bordeaux et prévoit l'aménagement d'une voie d'accès et de trois portes de garage. Le bâtiment sera construit selon les documents soumis et révisés en date du 27 mars 2017. Une compensation pour une case de stationnement a été demandée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié) afin de fournir trois unités de stationnement au lieu des quatre requises.

Comité consultatif d'urbanisme :

Le projet a été présenté aux membres du CCU, conformément au titre VIII, lors de la séance du 12 avril 2017, et a reçu un avis favorable avec commentaires. Voir la note additionnelle ci-jointe.

JUSTIFICATION

Conformément au 11^e paragraphe de l'article 671, le projet soumis doit respecter les objectifs et les critères stipulés à l'article 674.10 en fonction des travaux projetés. Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés

apparaît à la grille d'analyse ci-jointe.

Suivant la recommandation et les conditions du CCU du 12 avril 2017, des plans révisés ont été reçus et estampillés en date du 18 avril 2017.

Le projet ainsi modifié rencontrerait, selon la Direction du développement du territoire et des études techniques, les objectifs et les critères applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick BOUFFARD

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2017-04-25

conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-4305
Télécop. : 514 868-3918

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un nouveau bâtiment pour « quarantaine fédérale » - Bâtiment situé au 5605, boulevard Pie-IX - Demande de permis 3001290772.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671 par. 13°: projet de construction d'un bâtiment situé sur un emplacement compris dans un secteur où la catégorie d'usages C.2, C.3, C.4 ou C.5 de la famille commerce ou une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels est autorisée comme catégorie d'usages principale;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été déposé pour le bâtiment de quarantaine et approuvé par le conseil d'arrondissement en date du 7 décembre 2015, voir résolution CA17 26 0018 en pièce jointe.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment de quarantaine fédérale afin d'accueillir les animaux destinés au Biodôme, le tout tel que les documents soumis le 17 mars 2017.

Comité consultatif d'urbanisme :

Le projet a été présenté et approuvé par les membres du CCU, conformément au titre VIII, lors de la séance du 12 avril 2017. Voir les notes additionnelles ci-jointes.

JUSTIFICATION

La proposition est non conforme à l'article 81: Une façade doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion d'au moins 80 % de la surface excluant les ouvertures.

La proposition est non conforme à l'article 86: La superficie des ouvertures doit être égale ou supérieure à 20 % de la superficie de la façade.

Par conséquent, les travaux proposés doivent être approuvés conformément au titre VIII, tel que stipulé à l'article 88.

Conformément à l'article 671 par. 13°, le projet soumis doit respecter les objectifs et les

critères stipulés aux articles 674.10 et 11 en fonction des travaux projetés.

Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés apparaît à la grille d'analyse ci-jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-4667
Télécop. : 514 868-3918

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandir les serres existantes et les réaménager - Bâtiment situé au 5605, boulevard Pie-IX - Demande de permis 3001285233.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671 par. 14.1° : projet d'agrandissement situé dans une cour avant ou impliquant l'agrandissement d'une façade, de transformation ou de remplacement d'une caractéristique architecturale d'une façade situé dans un secteur où une catégorie d'usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » est autorisée comme catégorie d'usages principale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir les serres existantes afin d'ajouter des locaux techniques et les réaménager afin de les remettre aux normes en vigueur, le tout tel que les documents soumis le 17 mars 2017.

Comité consultatif d'urbanisme :

Le projet a été présenté et approuvé par les membres du CCU, conformément au titre VIII, lors de la séance du 12 avril 2017. Voir les notes additionnelles ci-jointes.

JUSTIFICATION

La proposition est non conforme à l'article 81 : Une façade doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion d'au moins 80 % de la surface excluant les ouvertures.

La proposition est non conforme à l'article 86 : La superficie des ouvertures doit être égale ou supérieure à 20 % de la superficie de la façade.

Par conséquent, les travaux proposés doivent être approuvés conformément au titre VIII, tel que stipulé à l'article 88.

Conformément à l'article 671 par. 14.1°, le projet soumis doit respecter les objectifs et les critères stipulés aux articles 674.10 et 11 en fonction des travaux projetés.

Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés apparaît à la grille d'analyse ci-jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
architecte - planification

Tél : 514 868-4667
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacer certains revêtements de maçonnerie, changer toutes les portes et fenêtres dans les ouvertures existantes, refaire le toit avec une nouvelle membrane de couleur blanche, installer de nouveaux auvents au-dessus des balcons du dernier étage (Tour B Phase 2) - Bâtiment situé aux 3441-3451, avenue du Mont-Royal - Demande de permis 3001282006 .

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux sont proposés dans le cadre d'une réfection complète de l'enveloppe des bâtiments composant les Habitations Richard Angus pour l'Office municipal d'habitation de Montréal, et ce, afin d'assurer la pérennité des immeubles existants et de préserver une image d'ensemble cohérente.

La demande de permis de construction est déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671.1° : projet dont le programme de développement a été approuvé conformément à l'article 612a de la charte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La phase 1 de la tour B a été approuvé par le conseil d'arrondissement en date du 6 septembre 2016 par la résolution résolution: CA16 26 0263. Voir la résolution en pièce jointe.

DESCRIPTION

La demande concerne les travaux de la phase 2 sur la tour B des habitations Richard Angus et sont projetés sur les en continuité de ceux proposés pour la phase 1.

Les travaux consistent à changer le revêtement de maçonnerie, les portes, les fenêtres, les garde-corps et à installer de nouvelles marquises, le tout tel que les documents soumis le 10 juin 2016. Le requérant justifie sa demande suite à l'observation de certains désordres apparents au niveau des parements de maçonnerie. De plus, des infiltrations d'eau aurait mené l'OMHM à commander divers expertises au niveau de l'enveloppe. Ainsi, une firme d'architecture et une autre d'ingénierie ont été mandatées afin de vérifier, de documenter et d'analyser les problématiques architecturales à l'origine de ces désordres. Les principaux désordres architecturaux et structuraux identifiés ont été :

- détérioration des cornières et défaillance dans le positionnement (linteaux libres et structuraux);

- insuffisance des supports latéraux et usure des supports latéraux (ancrages à maçonnerie);
- assise problématique des briques (position des linteaux à brique, discontinuité des linteaux structuraux);
- insuffisance de la structure des parapets;
- détériorations liées au manque de perméabilité des mouvements (dilatation/contraction);
- déformations localisées des parements;
- configuration constructive des auvents des galeries;
- désuétudes des composantes portes/fenêtres/calfeutrage.

Ainsi, en fonction de l'ampleur des désordres analysés et étudiés, la réfection de l'enveloppe architecturale (incluant parements et maçonnerie), le remplacement complet des supports structuraux (linteaux structuraux et libres) et la reconfiguration constructive des parements et auvents des galeries seraient requis à brève échéance. De plus, les portes et fenêtres seraient vétustes, présentant divers signes d'usure (mécanismes, quincaillerie, étanchéité, etc.) et diverses problématiques d'infiltration d'eau auraient été rapportées. La totalité des scellants sont usés, fissurés et n'assureraient plus leur rôle d'étanchéité.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 671.1°, le projet soumis doit respecter les objectifs et les critères stipulés à l'article 674 en fonction des travaux projetés. Dans le cas qui nous concerne, les 6 critères suivants s'appliquent :

- le projet est conforme aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- le projet propose une intégration de qualité sur le plan architectural;
- les éléments visant à réduire les effets d'ombre et de vent sont adéquats;
- les éléments visant à minimiser les impacts sur le milieu d'insertion sont adéquats, au regard de la circulation des véhicules et des piétons;
- le projet permet de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- le projet permet de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés apparaît à la grille d'analyse ci-jointe. Ainsi, notre analyse nous démontre que les cinq premiers critères seraient, à notre avis, rencontrés ou qu'ils ne s'appliqueraient tout simplement pas compte tenu du type d'intervention. Pour ce qui est du critère stipulant que le projet doit permettre de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager, nous sommes d'avis que ce dernier tendrait à être rencontré malgré le fait que les façades du projet préservent toujours une certaine monotonie. De plus, la direction considère que la dernière proposition demeure, malgré tout, intéressante.

Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017:

Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme conformément au titre VIII à la séance du 8 février 2017. Le comité a émis une recommandation défavorable au projet car il est d'avis que, tel que pour la phase 1, le projet d'une part ne propose pas une intégration de qualité sur le plan architectural et que d'autre part il ne permet pas de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager. Voir note additionnelle ci-jointe.

Bien que, comme le C.C.U., nous puissions regretter que le demandeur n'ait pas saisi totalement l'opportunité qui lui était offerte, il n'en demeure pas moins que nous jugeons que ce projet, tel que révisé et soumis au comité consultatif d'urbanisme pour la phase 1 en date du 13 juillet 2016 et approuvé par le conseil d'arrondissement en date du 6 septembre

2016 par la résolution résolution: CA16 26 0263, et ainsi que la continuité actuellement proposé pour la phase 2 de la tour B, rencontrerait les critères stipulés à l'article 674 en fonction des travaux projetés. C'est pour cette raison que nous nous devons de recommander au conseil d'approuver les derniers plans soumis, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-4667
Télécop. :

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1170963036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajouter un 3e étage afin d'aménager un deuxième logement à l'avant - Installer un nouvel escalier menant au plancher du 3e étage - Bâtiment situé aux 7000-7002, rue Boyer - Demande de permis 3001254871.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671.12 : projet d'agrandissement d'un bâtiment d'habitation existant impliquant l'agrandissement d'une façade. La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé et accompagné le citoyen pour développer le projet déposé afin que ce dernier se conforme aux objectifs et critères applicable du règlement. Des recommandations claires ont été proposées à la séance du CCU du 8 février 2017 afin de bonifier la proposition et mettre en valeur le bâtiment d'origine visé par les travaux. Malgré un avis de refus du projet initial, le comité siégeant s'est alors montré ouvert aux intentions proposées en reprenant les recommandations suggérées par la direction.

Conséquemment, le projet a été modifié selon les recommandations du CCU et, à notre avis, rencontrerait à présent les objectifs et les critères stipulés au règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Lors de la la séance du CCU du 12 avril cependant, le projet a reçu un nouveau refus. Le projet est donc transmis au conseil d'arrondissement pour décision finale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à ajouter un 3^e étage afin d'aménager un deuxième logement à l'avant et installer un nouvel escalier en façade menant au plancher du 3^e étage, le tout tel que les documents soumis le 31 janvier 2017. Le bâtiment ayant été récemment transformé de duplex à cottage, et l'intérieur complètement réaménagé, l'agrandissement projeté propose une configuration visant à réduire la nuisance des travaux à l'intérieur de la propriété existante et à préserver les espaces intérieurs en optant pour un escalier extérieur.

Comité consultatif d'urbanisme :

CCU du 8 février 2017

Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme conformément au titre VIII à la séance du 8 février 2017. Le comité a alors estimé que le projet ne rencontrait pas les objectifs et critères d'évaluation du règlement, et a émis une recommandation défavorable. Voir les notes additionnelles ci-jointes.

Le comité a été toutefois d'avis que dans l'optique où le requérant souhaitait modifier sa proposition, que les éléments suivants devraient être pris en compte :

1. éliminer le balcon au 3^e étage;
2. éliminer la colonne du 3^e étage et celles de l'escalier en saillie;
3. simplifier et revoir la conception de l'escalier et des garde-corps, de manière à être traitée avec délicatesse;
4. harmoniser la coloration du revêtement métallique;
5. harmoniser les garde-corps, nouveaux et existants.

CCU du 12 avril 2017

Suivant la recommandation du CCU, la proposition a été révisée selon les éléments énumérés à revoir et de nouvelles perspectives ont été soumises et estampillées en date du 11 avril 2017.

Le projet ainsi modifié rencontrerait, selon la Direction du développement du territoire et des études techniques, les objectifs et les critères applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

Conséquemment, le projet révisé a été présenté au CCU du 12 avril 2017. Les membres du comité siégeant alors ont cependant refusé la proposition modifiée et sont d'avis que la proposition ne rencontre pas les attentes exprimées lors de la séance du 8 février, particulièrement en ce qui concerne la conception et la délicatesse du traitement de l'escalier.

Le comité a précisé qu'à leur avis, la proposition ne permet pas de rencontrer le critère no 1 de l'article 88, qui permet de déroger à l'article 84 du Règlement d'urbanisme, soit que les travaux ne tendent pas vers une amélioration de l'apparence extérieure du bâtiment et une meilleure intégration du bâtiment au milieu d'insertion. Voir les notes additionnelles ci-jointes.

JUSTIFICATION

Le projet soumis doit respecter, conformément à l'article 671 par.12^o, les objectifs et les critères stipulés aux articles 674 et 674.10 du Règlement 01-279, en fonction des travaux projetés.

De plus, l'article 88 stipule que les travaux non conformes aux dispositions du chapitre VII du règlement 01-279 doivent être approuvés conformément au titre VIII, selon les critères suivants :

- 1^o les travaux doivent tendre vers une amélioration de l'apparence extérieure du bâtiment et une meilleure intégration du bâtiment au milieu d'insertion;
- 2^o dans le cas où des contraintes d'ordre technique ou physique sont difficilement surmontables, les travaux doivent être réalisés de façon à en atténuer l'impact sur le milieu ou sur l'apparence du bâtiment.

Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés

apparaît à la grille d'analyse ci-jointe, et l'analyse initiale de la proposition nous démontre que le volume et la configuration de l'escalier extérieure pouvait être perçus comme étant envahissants sur le corps principal du bâtiment, au détriment de la qualité de l'étage ajouté.

La proposition initiale est non conforme à l'article 81 qui stipule qu'une façade doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion d'au moins 80 % de la surface excluant les ouvertures, ainsi qu'à l'article 84 : Un escalier extérieur en saillie, qui s'élève en tout ou en partie à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée d'un bâtiment, peut être situé sur une façade s'il ne dépasse pas le deuxième plancher et si le bâtiment sur lequel on veut le poser est situé à l'un des endroits suivants :

1° sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un bâtiment ayant un tel escalier en façade;

2° sur un côté d'îlot où au moins 60 % des bâtiments possèdent un tel escalier;

3° dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels, à l'exception des catégories E.1(1) à E.1(4).

Notre analyse du projet modifié reçu en date du 11 avril 2017, a démontré que nos recommandations, reprises par les membres du CCU à la séance du 8 février 2017, ont permis de bonifier, d'harmoniser le projet, et de réduire l'impact de l'escalier sur un plan secondaire dans la composition de la façade, et ainsi de répondre aux critères stipulés aux articles 88, 674 et 674.10, en fonction des travaux projetés.

Pour ce qui est du critère no 1 de l'article 88, qui permet de déroger à l'article 84 du Règlement d'urbanisme, soit que les travaux ne tendent pas vers une amélioration de l'apparence extérieure du bâtiment et une meilleure intégration du bâtiment au milieu d'insertion, nous sommes d'avis que ce dernier tendrait à être rencontré malgré le fait que l'escalier monte jusqu'au 3^e étage. De plus, la direction considère que la dernière proposition demeure, malgré tout, intéressante et que le corps principal du bâtiment est préservé et qu'il prédomine dans la composition architecturale de l'ensemble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
architecte - planification

Tél : 514 868-4667
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du
territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963078

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation du versement d'une somme de 288 000 \$ par le propriétaire des terrains situés au 1255, rue des Carrières et au 1295, rue des Carrières, conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lots 3 795 026, 4 815 751, 4 815 752, 4 828 344, 4 828 345 et 4 828 346).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction portant le numéro 3001208666 a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 7 octobre 2016.

Le projet consiste en la construction de un bâtiment de 115 logements et un commerce sur le lot 5 942 783.

Le tout faisant suite aux demandes de démolition de deux immeubles commerciaux existants (demandes de démolition 3000667101 pour le 1255, rue des Carrières et 3000667098 pour le 1295, rue des Carrières) et à la demande de PPCMOI 3001208666 (voir Résolution CA 162 30 231).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les lots 4 815 751, 4 815 752, 4 828 344, 4 828 345 et 4 828 346 font partie du compte foncier 61308200 et ont été créés le 2011-05-03 et le lot 3 795 026, qui fait partie du compte foncier 61307700, a été créé lors de la rénovation cadastrale en 2008-05-07. En vertu de l'article 6, par. 3^o du Règlement 13-011, l'évaluation des six lots a été confiée à un évaluateur agréé aux frais du propriétaire.

La valeur réelle de chacun des six terrains en date du dépôt de la demande de permis de lotissement est de 2 880 000 \$ (Rapport d'évaluation produit par Jean F. Rocheleau, É.A., daté du 12-01-2017).

Le paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur du site représente donc un total

de 288 000 \$.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division de la géomatique, a été consulté, à cet effet, et aucun frais de parcs n'ont été imputés antérieurement sur cet emplacement (courriel daté du 8 novembre 2016).

Frais de parcs :

Lots 3 795 026, 4 815 751, 4 815 752, 4 828 344, 4 828 345 et 4 828 346

Superficie du terrain assujéti aux frais de parcs : 2369,4 m²

Imputabilité : 10 % de la valeur réelle du terrain : 288 000 \$

JUSTIFICATION

Le versement d'une superficie correspondant à 10 % de la superficie des terrains, ce qui représenterait 236,9 m², n'est pas opportun. L'espace ainsi obtenu serait trop restreint pour le développement d'un espace vert, d'autant que le terrain est situé à moins de 200 mètres du parc Père-Marquette.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale à recevoir de 288 000 \$ à titre de contribution pour fins de parcs devra être déposée dans le compte budgétaire

2426.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon l'article 3, par. 1^o et l'article 5 du Règlement 13-011 (Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie), préalablement à l'émission d'un « *permis de lotissement visant l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot ou de regrouper plusieurs lots, que des rues y soient prévues ou non* », le propriétaire doit, au choix de la ville, verser à l'arrondissement une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur réelle du site, ou céder une superficie de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 23 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie HÉBERT
Agente technique en urbanisme

Tél : 514 872-4124
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1172140001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de madame Katerine Rowan, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

CONTENU

CONTEXTE

Dans chaque arrondissement de la Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement est nommé afin d'assumer les pouvoirs et responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. De plus, le conseil d'arrondissement peut nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire en cas de maladie, de vacances ou d'un empêchement majeur. Depuis le départ de madame Nataliya Horokhovska, agente de recherche, il est nécessaire de nommer un autre secrétaire d'arrondissement substitut.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 26 0084, adoptée le 13 mars 2017: nomination de Me Danielle Ruest à titre de secrétaire d'arrondissement et fin du mandat de madame Nataliya Horokhovska en qualité de secrétaire d'arrondissement substitut.

- Résolution numéro CA15 26 0314, adoptée le 19 novembre 2015: nomination de madame Nataliya Horokhovska à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.
- Résolution numéro CA15 26 0147, adoptée le 14 mai 2015: nomination de monsieur Arnaud Saint-Laurent à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

DESCRIPTION

Dans le but de s'assurer de disposer des services d'un second secrétaire d'arrondissement substitut, il convient de nommer madame Katerine Rowan, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, le secrétaire d'arrondissement ainsi que son substitut sont nommés par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3807
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Simone BONENFANT
Directeur

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1172140003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal datée du 23 mars 2017, intitulée « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 »

CONTENU

CONTEXTE

Après avoir mené une enquête concernant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (ci-après désigné «BIG») a transmis aux arrondissements concernés copie de son rapport intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 ». Conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, cette décision doit être déposée au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0342 - Séance du 5 décembre 2016: Autorisation d'une dépense totale de 108 996,30 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Excavation Anjou inc. » pour la location de deux remorqueuses avec opérateur pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 16-15650 (1 soumissionnaire);
CA17 26 0014 - Séance du 16 janvier 2017: Autorisation d'une dépense totale de 220 752,00 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.) » pour la location de 4 remorqueuses avec opérateur, pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public RPPS17-01007-OP/16-15716 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer au conseil d'arrondissement le rapport du BIG daté du 23 mars 2017 et de prendre acte de la résiliation des contrats octroyés le 5 décembre 2016 à Excavation Anjou inc.(résolution CA16 26 0342) et le 16 janvier 2017 à Remorquage BL (résolution CA17 26 0014).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3807
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-27

Simone BONENFANT
Directeur

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064